

**UN NOUVEL ESSOR
VERS L'INNOVATION
ET L'ASSAINISSEMENT
DE L'ENVIRONNEMENT**

Aperçu d'EACL

En tant que société d'État fédérale, EACL a le mandat de soutenir le développement et l'application de la science et de la technologie nucléaires et de protéger l'environnement tout en s'acquittant des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclasséement et de gestion des déchets radioactifs, et de remise en état des lieux.

EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada afin de s'acquitter de son mandat et rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Elle tire également parti de ses capacités uniques sur ses sites pour appuyer l'industrie et d'autres tiers sur une base commerciale.

EACL remplit son mandat aux termes de contrats à long terme avec le secteur privé pour la gestion et d'exploitation de ses sites. EACL peut compter sur un petit groupe d'experts nationaux et internationaux qui possèdent de l'expérience en matière de gestion d'accords similaires pour garantir l'optimisation des ressources pour le Canada.

Table des matières

Un nouvel essor vers l'innovation et l'assainissement de l'environnement	1
Message du président du conseil d'administration	2
Message du président et premier dirigeant	3
Présentation des résultats	7
Rapport de gestion	29
États financiers	38
Gouvernance d'entreprise	68



UN NOUVEL ESSOR VERS L'INNOVATION ET L'ASSAINISSEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Au moment où nous entamons la cinquième année du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE), nous avons atteint notre rythme de croisière et donnons un nouvel essor. Nous sommes en train de revitaliser les laboratoires de Chalk River pour en faire un campus de classe mondiale dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires, et nous faisons progresser d'importants projets de restauration de l'environnement.

Des activités en science et technologie nucléaires de pointe continuent d'être mises en œuvre, y compris des travaux sur les petits réacteurs modulaires et dans les domaines de la santé, de l'énergie et des changements climatiques, de l'environnement et de la sûreté et la sécurité. Cela comprend des travaux de recherche prometteurs sur la prochaine génération de traitements contre le cancer.

Nettoyer nos sites contaminés et permettre des innovations scientifiques sont au cœur de nos préoccupations, dans le cadre de nos efforts pour laisser un héritage positif aux générations futures.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le réacteur CANDU a vu le jour à Chalk River. La création d'EACL et d'une technologie de réacteur à énergie nucléaire propre au Canada a donné naissance à une industrie qui représente aujourd'hui une contribution de 6 milliards de dollars du PIB, 30 000 emplois directs et 30 000 emplois indirects à notre économie.

Les réacteurs CANDU produisent 60 % de l'énergie propre en Ontario et 30 %, au Nouveau-Brunswick, et zéro gaz à effet de serre. Cette contribution est significative pour la lutte du Canada contre les changements climatiques. Sans l'énergie nucléaire, l'Ontario n'aurait jamais pu fermer ses centrales au charbon et ainsi permettre à ses résidents de respirer beaucoup mieux. Le nombre de jours de smog en Ontario est passé de plus de 50 en 2005 à seulement deux depuis 2014, tandis que l'approvisionnement en électricité est maintenu de façon constante et fiable.

Cela dit, la contribution d'EACL à l'amélioration de la santé au Canada au cours des 65 dernières années est beaucoup plus importante. Les isotopes médicaux produits aux Laboratoires de Chalk River ont aidé à diagnostiquer et à traiter des centaines de milliers, voire des millions, de patients atteints de cancer et de maladies cardiaques, tout en assurant à tous une plus grande sécurité. Par exemple, le Cobalt-60 sert à stériliser les instruments et à irradier les aliments pour tuer les agents pathogènes nocifs.

Je suis extrêmement fier de tous ceux qui ont travaillé à EACL à la réalisation de ces avancées au fil des ans. Deux chercheurs ont reçu un prix Nobel pour des travaux qui ont été entrepris au sein d'EACL. Leur héritage en matière d'innovation se perpétue : il se passe de grandes choses à Chalk River sous la gouverne des Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »), l'organisation qui gère et exploite les sites d'EACL en notre nom.

Sous la supervision d'EACL, les LNC font progresser la recherche sur les petits réacteurs modulaires, éventuellement la prochaine génération d'énergie flexible qui alimentera les communautés éloignées, et sur la prochaine génération de traitements contre le cancer grâce à des thérapies alpha ciblées. Ces innovations prometteuses sont soutenues par un investissement de 1,2 milliard de dollars pour le renouvellement des installations scientifiques et de l'infrastructure de soutien des sites d'EACL aux Laboratoires de Chalk River.

La transformation est en bonne voie. J'ai eu le plaisir de rendre compte des activités et des progrès d'EACL lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 10 mai 2018, à Pinawa, au Manitoba, communauté hôte du site de Whiteshell.

Nous sommes aussi les mandataires de la gestion responsable de l'environnement. Nos recherches en science nucléaire créent des déchets radioactifs, que nous gérons de manière responsable, au moyen de solutions qui protègent les générations futures. Par-dessus tout, l'élimination appropriée des déchets radioactifs protège l'environnement et réduit les risques à long terme. Grâce aux connaissances, à la technologie et à l'expertise des LNC, nous pouvons décontaminer de façon sécuritaire les bâtiments, remettre en état les terrains contaminés et construire des installations de gestion des déchets qui laisseront nos sites dans un meilleur état.

Notre conseil d'administration a continué de se renforcer cette année grâce à l'arrivée de nouveaux membres, soit Shawn Tupper et Virendra Jha. Tout comme les membres actuels du conseil, ces derniers possèdent des expériences diversifiées qui nous permettent de remplir notre mandat (les biographies des membres du conseil sont disponibles à la rubrique Gouvernance d'entreprise du présent rapport). Je tiens aussi à remercier le membre sortant de notre conseil d'administration, Philip Jennings, pour son soutien au cours des dernières années.

J'anticipe avec impatience un avenir prometteur pour une gestion environnementale responsable et une science innovatrice qui continueront de façonner la vie des Canadiens pour les décennies à venir.

Claude Lajeunesse
Président du conseil d'administration

Deux chercheurs ont reçu un prix Nobel pour des travaux qui ont été amorcés au sein d'EACL. Leur héritage en matière d'innovation se perpétue : il se passe de grandes choses à Chalk River.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT



Depuis quatre ans, soit depuis la transition vers un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (« OGEE »), EACL et son entrepreneur, les Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »), ont fait des progrès importants dans la mise en œuvre de notre vision : transformer

les Laboratoires de Chalk River en un complexe de science et technologie nucléaires de classe mondiale. Déjà, plus de soixante-dix bâtiments et structures ont été démolis aux Laboratoires de Chalk River, de nouvelles installations ont été mises en chantier, de nombreuses infrastructures ont été améliorées ou sont en cours d'amélioration, et les efforts des LNC dans le domaine des petits réacteurs modulaires ont placé ces derniers – ainsi que le Canada – à l'avant-garde des efforts mondiaux pour faire progresser cette technologie.

Étant le plus grand complexe de science et technologie au Canada, les Laboratoires de Chalk River sont un maillon important du système de recherche et d'innovation de notre pays. Les activités de science et technologie nucléaires menées aux Laboratoires de Chalk River sont profitables à la fois au gouvernement du Canada et à l'ensemble de l'industrie nucléaire. À l'aide du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, EACL surveille les activités de recherche scientifique qui répondent aux besoins de treize ministères et organismes fédéraux dans les domaines de la santé, de l'énergie et des changements climatiques, de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité. Par ailleurs, les LNC sont un joueur clé dans le domaine de la science nucléaire sur la scène internationale, notamment grâce à des initiatives multilatérales portant sur la prochaine génération des systèmes d'énergie nucléaire. Les LNC travaillent également avec des partenaires clés pour mener des recherches novatrices sur la thérapie alpha ciblée, un nouveau domaine prometteur pour le traitement du cancer.

Notre avenir scientifique dépend également de notre capacité constante à protéger l'environnement. Alors que nous construisons de nouvelles installations scientifiques, nous devons également gérer de façon responsable nos déchets radioactifs accumulés, ainsi que les bâtiments et les terrains contaminés. D'importants projets en cours sont proposés par les LNC afin d'aider EACL à s'acquitter de ses responsabilités

environnementales qui sont le résultat de décennies de science et de technologie nucléaires, y compris la production d'isotopes médicaux. Parmi ces initiatives, notons le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface au site de Chalk River et le projet de déclasserment in situ du réacteur de recherche WR-1 à Pinawa, au Manitoba, et du réacteur nucléaire de démonstration à Rolphton, en Ontario. Ces projets font actuellement l'objet d'évaluations environnementales, sous la direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'organisme indépendant de réglementation nucléaire du Canada.

Nous pouvons compter sur l'expérience et l'expertise des LNC pour réaliser ces projets en toute sécurité. Dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope, qui est le plus grand projet de remise en état des lieux du Canada, les LNC ont terminé la remise en état de la jetée centrale et commencé la décontamination des propriétés résidentielles. Le projet de Port Granby situé dans la municipalité de Clarington, en Ontario, est en bonne voie d'achever les travaux de remise en état et les activités de stockage sécuritaire des déchets radioactifs historiques de faible activité. Dans le cadre de ces projets, deux installations près de la surface ont été construites et reçoivent des déchets radioactifs historiques de faible activité.

À titre de société d'État fédérale, EACL est responsable de nos actifs et de nos passifs, ainsi que des intérêts du Canada, y compris la protection de l'environnement à long terme. Notre objectif est de protéger l'environnement et les intérêts des contribuables et du gouvernement du Canada. Nous continuerons de superviser les activités des LNC afin d'atteindre cet objectif. Nous reconnaissons que ces projets soulèvent des questionnements au sein de la population et nous continuerons à nous investir afin de faire connaître notre rôle et la valeur que nous attachons à ces projets.

Richard Sexton

Président et premier dirigeant

NOTRE MODÈLE D'EXPLOITATION

Le rôle d'EACL consiste à :

- agir à titre de mandataire du gouvernement;
- établir les priorités pour les LNC, surveiller l'application du contrat et évaluer le rendement des LNC;
- soutenir le gouvernement dans le cadre de l'élaboration d'une politique nucléaire.

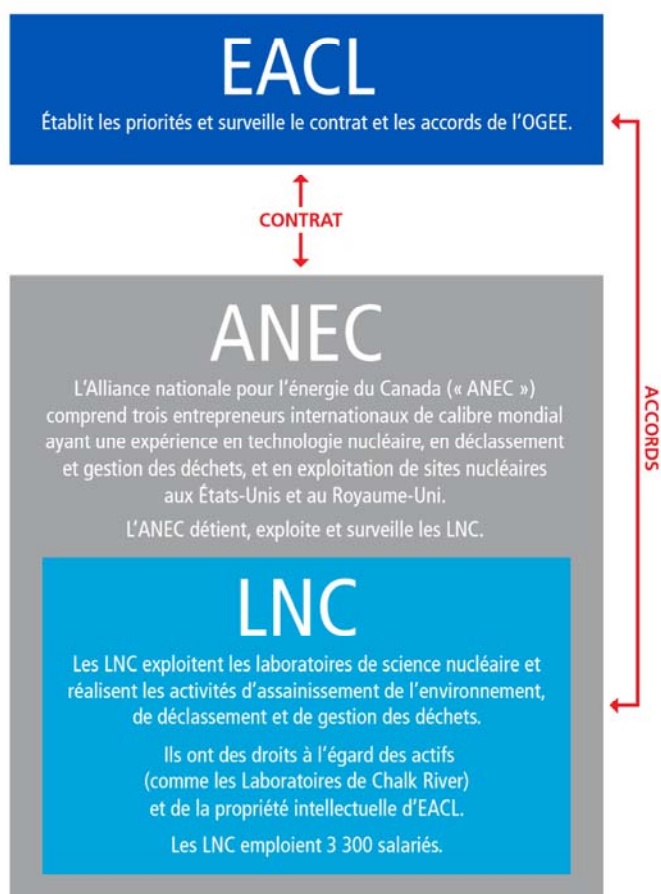
EACL s'acquitte de son mandat au moyen d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (« OGEE ») en vertu duquel une entreprise privée, les Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »), est responsable de la gestion et de l'exploitation des sites d'EACL en son nom.

Selon le modèle d'OGEE, EACL est propriétaire des sites, des installations, des actifs et de la propriété intellectuelle et est responsable de la remise en état des lieux et de la gestion des déchets radioactifs. Les LNC sont chargés des activités quotidiennes sur les sites d'EACL.

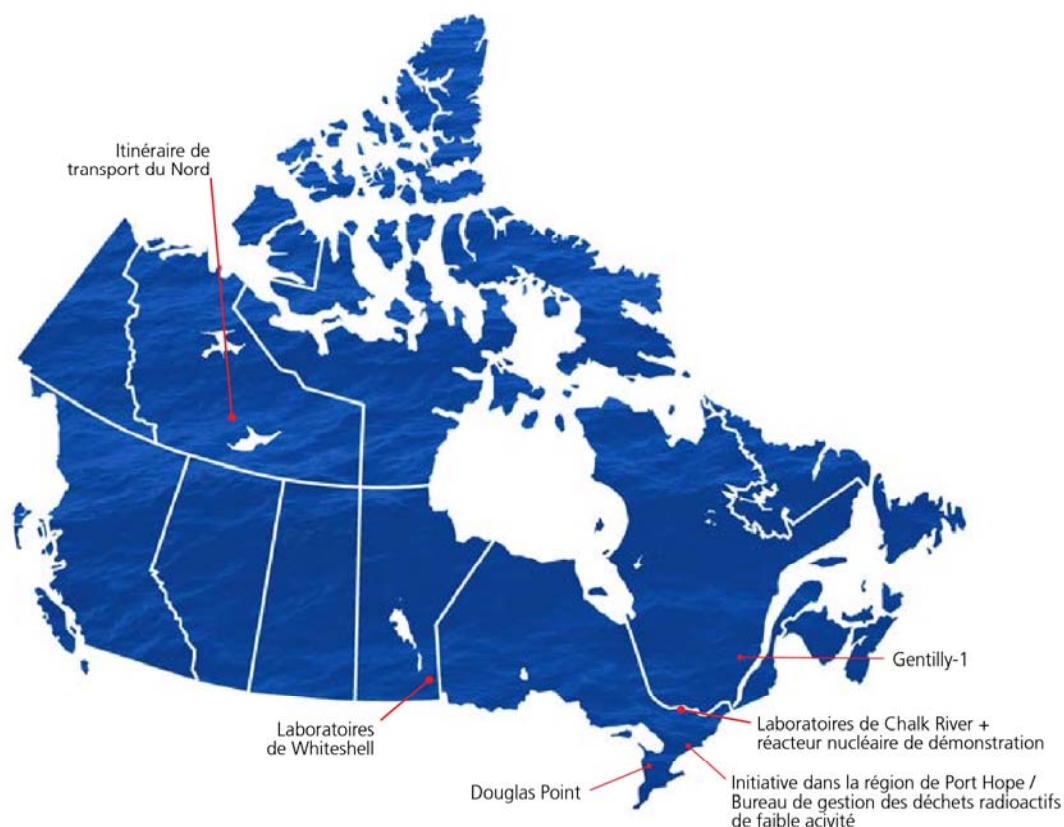
EACL apporte de la valeur pour le Canada en fournissant une analyse critique à son entrepreneur, les LNC, dans le but de faire progresser ses priorités de la manière la plus efficace et la plus efficiente tout en préservant la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement.

EACL accepte les plans annuels des LNC, et le rendement des LNC est alors surveillé de manière systématique et évalué en fonction de cibles et de mesures fixées par EACL au début de chaque année. EACL surveille aussi deux importants contrats à coûts cibles, également avec les LNC, pour le déclassé et la fermeture de deux sites nucléaires : le réacteur nucléaire de démonstration en Ontario et les Laboratoires de Whiteshell au Manitoba.

EACL peut compter sur un petit groupe d'employés qui possèdent de l'expérience à l'échelle nationale et internationale en matière de gestion d'accords similaires, tant du point de vue gouvernemental qu'entrepreneurial. L'objectif pour EACL est d'avoir l'expertise et les capacités nécessaires pour surveiller le contrat d'OGEE et d'exercer des fonctions appropriées de supervision et de critique pour garantir l'optimisation des ressources pour le Canada.



SITES D'EACL



Nos sites

Les Laboratoires de Chalk River constituent le plus grand complexe scientifique et technologique du Canada, et les travaux qui y sont menés appuient les responsabilités, priorités et rôles fédéraux dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'environnement, des changements climatiques, de la sûreté et de la sécurité. Ils fournissent également des produits et des services à des tiers sur une base commerciale. Le site de Chalk River fait actuellement l'objet d'importants travaux de revitalisation et de modernisation en vue de le transformer en un complexe de science et technologie nucléaires moderne de classe mondiale.

EACL est également responsable de l'assainissement de certains sites nucléaires dans l'ensemble du Canada. Ceux-ci comprennent des sites qui appartiennent à EACL et qui ont joué un rôle important dans l'avancement de la science et de la technologie nucléaires au fil des ans : les Laboratoires de Chalk River en Ontario, les Laboratoires de Whiteshell au Manitoba, ainsi que d'autres sites en Ontario et au Québec. L'objectif premier est de protéger l'environnement en réduisant de façon sûre et responsable les risques environnementaux. Pour ce faire, il faut décontaminer et déclasser les structures et les bâtiments excédentaires, remettre en état les terrains contaminés, et gérer et éliminer les déchets radioactifs.

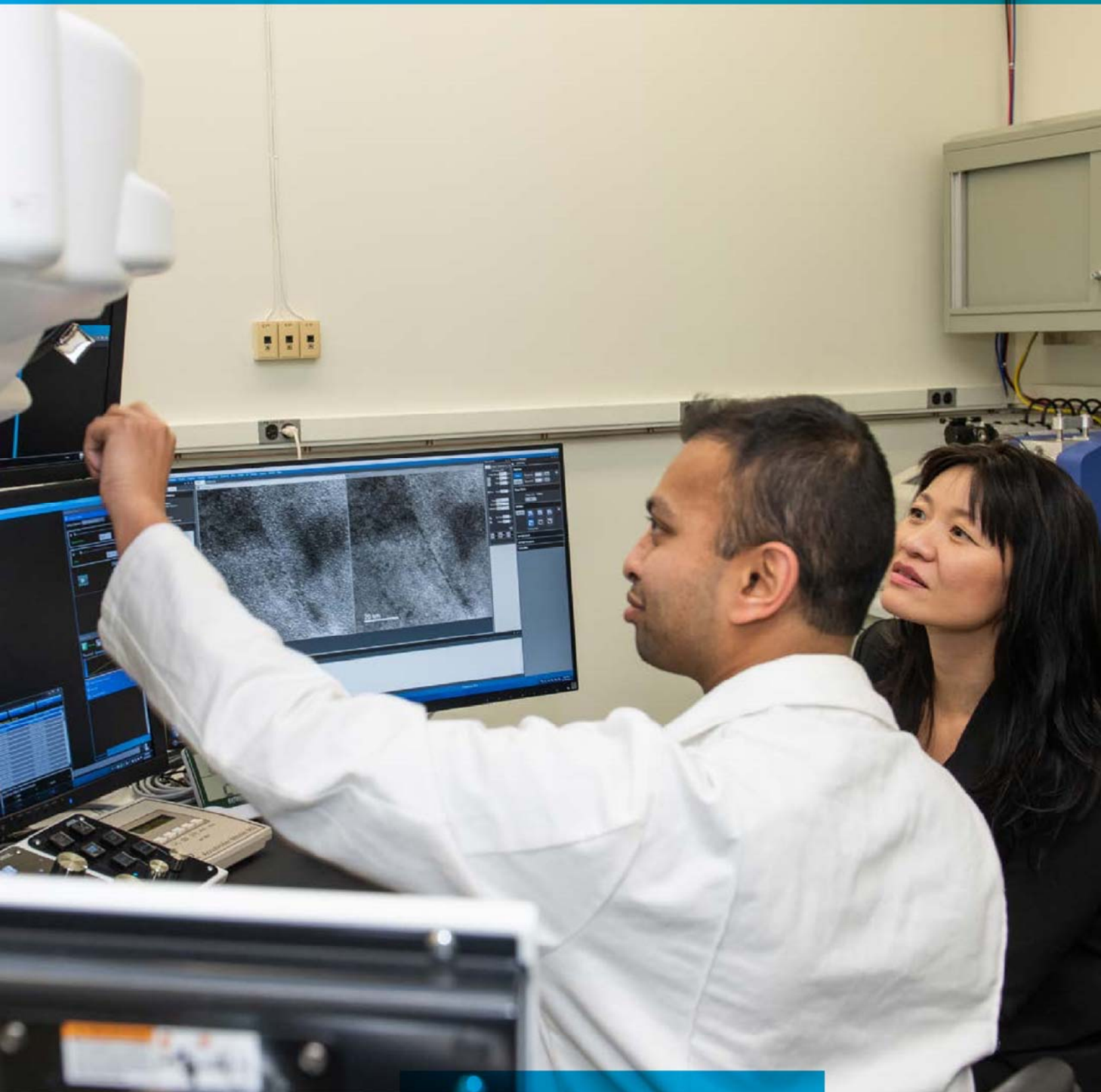
En outre, EACL est responsable de la remise en état et de la gestion à long terme de sites contaminés par des déchets radioactifs historiques de faible activité pour lesquels le gouvernement canadien a accepté la responsabilité, plus particulièrement dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario, et le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord, aux Territoires du Nord-Ouest.





PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

La présente rubrique fait état des mesures de rendement établies dans le Sommaire du plan d'entreprise de l'exercice 2018-2019 d'EACL qui étaient ciblées au cours de cet exercice. Les résultats pour les années subséquentes seront présentés dans les rapports annuels ultérieurs. Pour de plus amples renseignements sur les résultats et les activités planifiées d'EACL, se reporter au Sommaire du plan d'entreprise de l'exercice 2019-2020 disponible à l'adresse : www.aecl.ca/fr/.



Des employés d'EACL et des LNC
discutent des activités scientifiques aux
Laboratoires de Chalk River.

LABORATOIRES NUCLÉAIRES

EACL est à l'avant-garde de la science et de la technologie nucléaires depuis plus de six décennies. L'organisation a présidé à la naissance de l'industrie nucléaire au Canada, après avoir réalisé la première criticité entretenue (réaction nucléaire en chaîne contrôlée) à l'extérieur des États-Unis. Surtout, les Laboratoires de Chalk River ont été le berceau de la technologie canadienne du réacteur CANDU qui a été développée et commercialisée par l'ancienne division des réacteurs CANDU d'EACL, et qui est utilisée aujourd'hui dans 19 réacteurs au Canada et dans 30 réacteurs (CANDU ou des dérivés du CANDU) à l'échelle internationale.

Elle a également fourni la recherche et les installations pour des percées décisives dans l'application des isotopes médicaux, notamment l'isotope cobalt-60. Des travaux entrepris aux Laboratoires de Chalk River ont donné lieu à de nombreuses réalisations scientifiques importantes, dont deux prix Nobel.

Au fil des ans, EACL a joué un rôle important de soutien à la politique publique et de mise en œuvre de programmes pour le compte du gouvernement du Canada, y compris la production d'isotopes médicaux, ainsi que la fourniture d'applications en science et technologie nucléaires dans les domaines de l'énergie, de la non-prolifération, de la préparation aux situations d'urgence, du contre-terrorisme, de la santé et de la sécurité. Les installations uniques d'EACL en ont fait une destination de choix pour les scientifiques du Canada et du monde, favorisant l'innovation canadienne ainsi que le perfectionnement et le maintien en poste de travailleurs et de scientifiques hautement qualifiés dans le domaine du nucléaire.

Aujourd'hui, EACL a pour mandat de favoriser le développement et l'application de la science et de la technologie nucléaires afin de soutenir et de développer les capacités du Canada et de contribuer aux objectifs du gouvernement en matière de science, d'innovation et d'énergie propre de manière rentable. Les activités

de science et technologie nucléaires aux Laboratoires de Chalk River soutiennent le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, qui aide le gouvernement du Canada à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, de l'énergie et de l'environnement. Afin de continuer à favoriser le secteur nucléaire dans l'ensemble du Canada et de permettre des réalisations dynamiques aux Laboratoires de Chalk River, EACL a demandé aux LNC de fournir des services techniques et des produits de recherche et de développement à des tiers sur une base commerciale.

Les LNC ont élaboré un plan sur dix ans, qui a été approuvé par EACL, décrivant l'approche stratégique pour réaliser une mission en science et technologie qui est axée sur le client, fondée sur les projets, efficace et intégrée et qui répond aux besoins du gouvernement fédéral et à ceux des clients externes. Les LNC ont pour vision de transformer le site de Chalk River en complexe scientifique moderne et rentable, et comportant des installations nouvelles ou remises à neuf afin de soutenir leur croissance future. Les plans à long terme des LNC pour des investissements en immobilisations ciblés et stratégiques permettront aux laboratoires d'élargir leur éventail unique de capacités en science et

technologie, tout en demeurant flexibles pour s'adapter rapidement aux développements dans les domaines du nucléaire et de l'énergie. Ces investissements contribueront à fournir un complexe efficace et rentable qui remplacera les installations et les infrastructures vétustes dont les coûts de fonctionnement et d'entretien sont élevés.

EACL a continué de se concentrer sur la prestation efficace et efficiente de services en science et technologie nucléaires par les LNC, ce qui inclut l'alignement des activités en science et technologie nucléaires sur les meilleures pratiques de gestion de projets, l'augmentation des revenus tirés des activités commerciales, la réduction des frais généraux et le soutien de ses programmes afin de réaliser un plus grand nombre d'activités scientifiques. EACL a également demandé aux LNC de tirer parti des partenariats et de la collaboration avec les universités, le gouvernement, l'industrie et le milieu scientifique afin de maintenir le profil et la pertinence des laboratoires.

Les résultats précis, compte tenu des objectifs énoncés dans le Sommaire du plan d'entreprise de l'exercice 2018-2019, sont les suivants :

PLAN DE TRAVAIL FÉDÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE NUCLÉAIRES

EACL continue de surveiller l'élaboration du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires afin d'appuyer les priorités et les responsabilités fondamentales du gouvernement dans les domaines tels que la santé, la sûreté et la sécurité nucléaires, l'énergie, les changements climatiques et l'environnement. EACL s'est engagée, avec les ministères et organismes fédéraux, à élaborer un programme de travail qui répond à l'ensemble des besoins et priorités du gouvernement fédéral tout en assurant l'optimisation des ressources pour le Canada.

Of Great Service: The Story of the National Research Universal est un documentaire produit par les LNC qui relate le parcours du réacteur NRU et son rôle historique en tant qu'une des plus importantes installations scientifiques et de recherche du Canada. Le film peut être visionné en ligne à www.cnl.ca/NRU-Movie (en anglais seulement).

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SCIENTIFIQUE DE CLASSE MONDIALE

Depuis la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (« OGEE ») en 2015, des efforts de revitalisation des Laboratoires de Chalk River ont été entrepris, grâce à un investissement de 1,2 milliard de dollars d'EACL et du gouvernement du Canada, pour transformer le site en un complexe scientifique moderne, de classe mondiale. Les plans de construction de nouveaux bâtiments sont en bonne voie, une nouvelle installation logistique est en cours d'aménagement et deux nouveaux bâtiments scientifiques ont déjà été inaugurés : le bâtiment Harriet Brooks où se déroulent des travaux uniques en science des matériaux, ainsi que le laboratoire de tritium qui facilite les travaux visant à mieux comprendre la manipulation et la gestion du tritium.



Image générée par ordinateur du nouveau centre de recherches avancées sur les matières nucléaires

Le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires d'EACL met l'accent sur cinq thèmes et activités de recherche :

- 1) l'aide au développement d'applications biologiques et la compréhension des incidences de la radiation sur les êtres vivants;
- 2) l'amélioration de la sécurité sur le plan national et international en appuyant la non-prolifération et la lutte contre le terrorisme;
- 3) la préparation aux situations d'urgence nucléaire et les interventions en cas d'urgence nucléaire;
- 4) l'assistance dans l'utilisation et le développement des technologies nucléaires de manière sûre, sécuritaire et responsable;
- 5) l'aide à la gérance environnementale et à la gestion des déchets radioactifs.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Les besoins fédéraux sont satisfaits selon le calendrier et une norme de qualité élevée.	Les projets de recherche présentés dans le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires sont réalisés selon le calendrier et avec grande qualité.	Selon les jalons et les cibles inclus dans les plans annuels des LNC.	Tous les jalons et les objectifs compris dans les plans annuels des LNC à l'égard du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires ont été atteints.	Les activités de science et technologie nucléaires aux Laboratoires de Chalk River soutiennent le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires qui aide le gouvernement du Canada à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, de la préparation aux situations d'urgence, de l'énergie, des changements climatiques et de l'environnement. Cela comprend le travail à l'appui de 13 ministères et organismes pour répondre aux priorités à moyen et à long terme du gouvernement dans les domaines des changements climatiques et de l'environnement, de la prise de décisions éclairées et fondées sur des données scientifiques, de l'innovation au service de la croissance économique et de la prospérité, ainsi que de la santé, de la sécurité et de la sûreté des Canadiens. Les jalons franchis ont été communiqués aux sous-comités interministériels du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires pour diffuser les résultats des projets qui sont pertinents par rapport aux besoins identifiés par les parties prenantes fédérales. Ceci comprend la recherche pour accroître les connaissances sur les rayonnements à faible dose, l'amélioration de la détection des cyberattaques et la mise au point de technologies novatrices pour réduire les répercussions environnementales.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Les besoins fédéraux sont satisfaits selon le calendrier et une norme de qualité élevée (<i>suite</i>).	Incidence des activités scientifiques et technologiques selon le nombre de jalons des projets du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires dans les plans annuels des LNC.	85 % des jalons des projets du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires sont atteints.	Tous les jalons et les cibles compris dans les plans annuels des LNC à l'égard du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires ont été atteints.	Voir ci-dessus.
Les investissements fédéraux dans les sciences, la technologie et l'infrastructure sont mis à profit.	Les activités scientifiques et technologiques sont mises à profit pour accroître la collaboration et les travaux aux Laboratoires de Chalk River, et les capacités sont maintenues.	Élaboration d'ententes de collaboration, de protocoles d'entente ou d'autres ententes avec des organisations.	32 protocoles d'entente, ententes de collaboration et autres ententes ont été conclus en 2018-2019 avec des organisations externes telles que des instituts de recherche internationaux, des laboratoires nationaux étrangers et des universités.	En plus des travaux effectués pour les ministères et les organismes fédéraux en vertu du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, les LNC offrent des services et l'accès à son expertise et ses installations uniques sur une base commerciale. Au cours de l'exercice, les LNC ont mis à profit le travail accompli aux Laboratoires de Chalk River pour améliorer la collaboration avec leurs partenaires internationaux comme les États-Unis, la France et la Chine. Ils ont également tiré parti des travaux du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires pour accroître les activités commerciales des ministères fédéraux, comme le Programme canadien pour la sûreté et la sécurité de Recherche et développement pour la défense Canada, et ont maximisé les possibilités de collaboration avec l'industrie et les universités dans le cadre de projets de recherche. À titre d'exemple de travaux menés à terme, mentionnons l'installation d'un moniteur-portique de rayonnement visant une meilleure détection des matières nucléaires spéciales à l'appui du renforcement de la sécurité aux frontières et des projets dans les domaines de la cybersécurité et de l'analyse nucléolégale – capacités de détection avancées de cyberattaques pour les systèmes de contrôle industriel et les techniques nucléolégales novatrices – qui ont fait progresser les capacités du Canada en matière de sécurité nucléaire.



LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE TRAITEMENT CONTRE LE CANCER

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE, l'accent a été mis sur la construction d'un complexe de classe mondiale en science et technologie nucléaires aux Laboratoires de Chalk River, ce qui démontre un regain d'intérêt pour les sciences de la santé nucléaire de demain. Dans le cadre de leurs travaux de recherche, les LNC se penchent sur les isotopes émetteurs de particules alpha qui pourraient aider à lutter efficacement contre le cancer et d'autres maladies en ciblant les traitements directement sur les tumeurs, limitant ainsi les dommages causés à d'autres parties du corps.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE À DES FINS COMMERCIALES

Les LNC fournissent des services commerciaux à des tiers, et on s'attend à ce qu'ils augmentent leurs marges commerciales afin de se tailler une position en science et technologie nucléaires et de couvrir l'ensemble des coûts des sites et des frais généraux pour EACL et le gouvernement. L'objectif est d'exploiter les actifs et les capacités des LNC, d'entreprendre des travaux commerciaux au moins sur la base du recouvrement intégral des coûts (couvrant à la fois le coût des ventes ainsi que les coûts indirects et autres frais d'administration et coûts de soutien des sites). À mesure que les revenus des LNC augmenteront, ils serviront à développer davantage leurs capacités en science et technologie, dont les avantages escomptés reviendront au Canada.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Augmentation des débouchés commerciaux pour les Laboratoires de Chalk River.	Augmentation des revenus tirés des activités commerciales.	Revenus de plus de 61 millions de dollars (excluant les revenus tirés de la vente d'isotopes).	Les revenus tirés des activités commerciales se sont élevés à 65 millions de dollars (excluant les revenus tirés de la vente d'isotopes), dépassant ainsi l'objectif.	Afin d'accroître et de renforcer l'expertise et les capacités scientifiques à Chalk River, les LNC fournissent des services techniques et des produits de recherche et développement à des tiers sur une base commerciale. Les LNC continuent de travailler avec leurs clients traditionnels et étendent leur portée auprès des sociétés nucléaires à l'extérieur du Canada. En accroissant leurs activités commerciales, les LNC seront en mesure de maintenir et d'améliorer leurs capacités scientifiques et techniques, y compris de retenir et d'attirer les meilleurs scientifiques dans leurs installations. Cela contribue également à la réalisation des objectifs plus ambitieux du Canada en matière de science et d'innovation.

RÉACTEUR NATIONAL DE RECHERCHE UNIVERSEL

Après 60 ans d'exploitation, le réacteur national de recherche universel (« NRU »), l'un des plus anciens réacteurs en service dans le monde, a été mis à l'arrêt en mars 2018. Conçu au début des années 1950, ce réacteur de recherche à faible température et à faible pression a été à l'origine de bon nombre de réalisations dans une grande variété de secteurs industriels importants à l'échelle mondiale. Le réacteur NRU a été utilisé pour appuyer de nombreux concepts qui ont été ultérieurement appliqués dans le réacteur CANDU, a favorisé l'émergence de l'industrie mondiale de radio-isotopes médicaux et a fourni une source de neutrons permettant d'effectuer des recherches dans un grand éventail de sciences, appliquées ou de base.

Dans la période précédant mars 2018, l'utilisation du réacteur NRU a été maximisée pour diverses activités de science et technologie et la production d'isotopes autres que le Molybdène-99. Parallèlement, les possibilités d'irradiation suivant la mise à l'arrêt du réacteur NRU ont été considérées et ont été explorées davantage en 2019-2020.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Les LNC transforment les activités nucléaires en cours et mettent le réacteur national de recherche universel à l'arrêt.	Les LNC mettent en œuvre le Plan de transition et de mise à l'arrêt du réacteur national de recherche universel.	Arrêt du réacteur national de recherche universel, retrait du combustible et de l'eau lourde.	La mise à l'arrêt du réacteur national de recherche universel, le retrait complet du combustible et de l'eau lourde ont été effectués avec succès, selon les plans établis.	Après 60 ans d'exploitation, le plus grand réacteur de recherche du Canada, le réacteur national de recherche universel, a été mis à l'arrêt en mars 2018. Jusqu'à ce moment-là, l'utilisation du réacteur de recherche avait été maximisée pour diverses activités de science et technologie et la production d'isotopes autres que le Molybdène-99. Depuis l'arrêt sûr et ordonné du réacteur de recherche, d'importants progrès ont été réalisés pour l'amener à un état permettant à la radioactivité de décroître naturellement. Cela comprend l'élimination du combustible et de l'eau lourde, et le retrait d'autres infrastructures de soutien. L'objectif est de préparer l'installation en vue de la phase de « mise en réserve sous surveillance » à long terme. La mise à l'arrêt du réacteur national de recherche universel a eu d'importantes répercussions sur l'effectif des LNC. Au cours des dernières années, les LNC se sont employés à maintenir en poste, à réorienter et à redéployer leur personnel dans le cadre d'un programme visant à retenir les compétences et l'expertise lorsque cela était possible.

TRANSFORMER L'EXPLOITATION DES LNC

L'objectif est de tirer parti de l'expérience mondiale de l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (propriétaire des LNC) en vue de transformer l'exploitation des LNC pour améliorer l'optimisation des ressources et réduire les coûts et les risques pour le Canada.

Les LNC ont pour vision de transformer le site de Chalk River en un complexe scientifique moderne et rentable, et comportant des installations nouvelles ou remises à neuf afin de soutenir leur croissance future. Tous les investissements en immobilisations sur les sites d'EACL seront réalisés selon les meilleures pratiques en matière de durabilité et les normes de construction écologique, en prenant dûment en considération les coûts, l'échéancier et la faisabilité.

Les plans à long terme des LNC pour des investissements en immobilisations ciblés et stratégiques permettront aux laboratoires d'élargir leur éventail unique de capacités en science et technologie, tout en demeurant flexibles pour s'adapter rapidement aux développements dans les domaines du nucléaire et de l'énergie. Ces investissements contribueront à fournir un complexe efficace et rentable qui remplacera les installations et les infrastructures vétustes dont les coûts de fonctionnement et d'entretien sont élevés.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
La gestion et l'exploitation (y compris les activités nucléaires) des LNC sont transformées pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts tout en préservant la sûreté et la sécurité des travailleurs, du public et de l'environnement.	Réduction stratégique des coûts indirects des LNC.	Mise en œuvre de mesures visant à réaliser les projections des coûts indirects à long terme des LNC au moyen d'une valeur concrète des investissements nécessaires à l'égard de ces coûts.	Les LNC ont produit un rapport qui recense les réductions stratégiques des coûts indirects des LNC, tout en maintenant des niveaux élevés de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement.	Dans le cadre de leurs activités commerciales normales, les LNC cherchent à se transformer en une organisation plus efficace et plus efficace, sans compromettre la sécurité, ce qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif global d'apporter la rigueur et l'efficacité du secteur privé aux activités des sites d'EACL. Par exemple, les processus de ressources humaines des LNC ont été rationalisés afin de faciliter le recrutement de personnel, et les changements apportés à leur approche en matière d'approvisionnement ont permis une plus grande souplesse dans le recrutement pour la chaîne d'approvisionnement, ce qui réduit les coûts globaux tout en mobilisant la chaîne d'approvisionnement locale. Les LNC continuent de chercher des moyens d'être plus efficaces dans le cadre de pratiques commerciales normales et saines. De ce fait, les LNC examinent le profil de l'organisation à moyen et à long terme afin de recenser les besoins et de permettre la rétention et la réorientation du personnel dans les domaines les plus recherchés.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Le projet des LNC et leur rendement en matière de sûreté se sont améliorés.	Mesures de rendement en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement (y compris les indices pondérés qui servent de base aux analyses fondées sur des statistiques).	Stabilité des mesures des indicateurs sectoriels en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement par rapport aux normes de référence de l'industrie.	Les indices statistiques des LNC relatifs à la radioprotection, à la sécurité et à l'environnement ont été meilleurs que les objectifs établis. Toutefois, des améliorations sont nécessaires en ce qui concerne les paramètres de sécurité industrielle, qui sont actuellement inférieurs à ceux de sites comparables.	Les LNC mesurent leur rendement en fonction de méthodes statistiques normalisées établies dans le secteur, ce qui constitue l'un des principaux changements apportés à la suite de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Le rendement des LNC peut ainsi être comparé à celui de sites comparables. L'augmentation des activités liées au déclassement et à la démolition des installations a entraîné une augmentation du nombre d'incidents liés à la sécurité industrielle. Cet aspect demeure un domaine d'action prioritaire pour l'exercice à venir.
La position et le rendement en matière de sécurité de tous les secteurs des LNC se sont améliorés.	Mise en œuvre des améliorations prévues de la sécurité physique et des programmes ainsi que des mises à niveau des systèmes informatiques, selon les jalons établis dans les plans annuels des LNC.	Établissement d'une analyse de vulnérabilité décrivant les menaces du site et les mesures d'atténuation correspondantes.	Une analyse de vulnérabilité fondée sur les normes du secteur a été effectuée et a permis de recenser les secteurs à risque, lesquels sont actuellement en cours d'examen.	Des mises à niveau et des améliorations du programme de sécurité des LNC sont nécessaires pour que les gens et les sites continuent d'être protégés contre les menaces physiques et celles qui visent la cybersécurité. Les initiatives améliorent les activités de détection et de dissuasion des LNC et augmentent la protection des agents de sécurité nucléaire. En TI, l'objectif est de bâtir une infrastructure sûre et robuste, en modernisant ou en retirant les systèmes patrimoniaux et les anciennes composantes. Ces travaux appuient également la réalisation de la mission en science et technologie nucléaires aux LNC.



FACILITATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Dans une perspective d'avenir, des possibilités liées aux petits réacteurs modulaires sont à l'étude, compte tenu de l'expertise du Canada en technologie nucléaire, y compris sa chaîne d'approvisionnement existante et son marché potentiel. L'application de ce type de technologie pourrait servir à un large éventail de clients éventuels, y compris dans les secteurs minier et gazier, ainsi qu'aux collectivités éloignées, et aider le Canada à respecter son engagement envers la lutte contre les changements climatiques. L'expertise des Laboratoires de Chalk River pourrait être mise à profit pour conseiller le gouvernement et les entreprises commerciales sur cette technologie. Les LNC étudient actuellement la possibilité d'accueillir de petits réacteurs modulaires de démonstration sur l'un des sites d'EACL. Ces projets pourraient permettre de nouvelles découvertes scientifiques et des innovations.

Image conceptuelle d'un petit réacteur modulaire.
Third Way <https://www.thirdway.org>



Des employés d'EACL et des LNC discutent des plans de déclasserement aux Laboratoires de Chalk River.



GESTION RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

EACL poursuit des activités en science et technologie nucléaires depuis des décennies. Bien que ces activités aient procuré d'importants avantages aux Canadiens – par exemple la production d'isotopes médicaux utilisés pour la détection et le traitement du cancer – elles ont également produit des déchets radioactifs. EACL a différents types de déchets radioactifs sur ses sites, notamment des déchets radioactifs de haute activité (y compris le combustible usé), de moyenne activité et de faible activité.

Plusieurs sites ou bâtiments ont également été contaminés par des activités de science et technologie nucléaires et des pratiques passées de gestion des déchets radioactifs. Les bâtiments doivent maintenant être décontaminés et démolis, les sites, remis en état et les déchets radioactifs, gérés ou éliminés de façon adéquate et sécuritaire.

EACL est également responsable de s'acquitter des responsabilités du Canada en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire n'existe plus ou une autre partie ne peut être tenue responsable et dont le gouvernement a accepté la responsabilité. Ces responsabilités englobent la décontamination et la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario, conformément à une entente conclue entre le Canada et ces dernières.

EACL vise à protéger l'environnement en faisant avancer les principaux projets de déclassement, de remise en état des lieux et de gestion des déchets afin de gérer les risques et les dangers. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE, EACL a reçu le mandat d'accélérer ces activités afin de réduire les risques et les

coûts pour le Canada d'une façon sécuritaire, conformément aux pratiques internationales de pointe. EACL a explicitement demandé aux LNC de proposer des solutions pour l'élimination des déchets radioactifs et d'accélérer les activités de déclassement pour réduire ses obligations environnementales.

Ces activités sont bien avancées, et des progrès notables ont été réalisés aux Laboratoires de Chalk River où plus de 70 bâtiments et structures vétustes ont déjà été démolis, ce qui non seulement réduit les obligations environnementales d'EACL et l'ensemble des coûts d'entretien du site, mais prépare également le terrain pour la construction de nouvelles installations dans le cadre du projet de revitalisation du site.

Les résultats précis, compte tenu des objectifs énoncés dans le sommaire du Plan d'entreprise de l'exercice 2018-2019, sont les suivants :

REMISE EN ÉTAT DES LIEUX, DÉCLASSEMENT ET GESTION DES DÉCHETS AUX LABORATOIRES DE CHALK RIVER

Les travaux généraux dans ce secteur comprennent toutes les activités de déclassement et de gestion des déchets liées aux responsabilités d'EACL en matière d'environnement, de déclassement et de gestion des déchets aux Laboratoires de Chalk River et à deux autres sites plus petits, soit Gentilly-1, au Québec, et Douglas Point, en Ontario. Au cours de la période de planification, les travaux seront principalement axés sur les Laboratoires de Chalk River où se trouve la majorité des déchets, des terrains et des édifices contaminés.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Les pratiques de gestion des déchets sont transformées en fonction d'une vision à long terme stratégique, intégrée et rentable pour la gestion des obligations d'EACL.	Les LNC disposent d'une stratégie intégrée en matière de déchets et d'une filière d'élimination claire pour tous les flux de déchets existants.	Identification et prise en charge des besoins de caractérisation d'une importance prioritaire de façon à soutenir la formulation de critères d'acceptation des déchets conformes (p. ex. installation de gestion des déchets près de la surface).	Un plan a été élaboré qui recense les besoins de caractérisation hautement prioritaires sur le site de Chalk River.	Une partie des déchets radioactifs du site de Chalk River est stockée depuis des décennies. Il est donc nécessaire de documenter les caractéristiques des déchets existants et des déchets stockés afin d'avoir une meilleure appréciation des volumes exacts, ce qui permettra une meilleure planification, y compris l'identification des déchets et volumes précis qui sont destinés à être éliminés dans le cadre du projet de l'installation de gestion des déchets près de la surface.
		Enlèvement des résines des réacteurs de Douglas Point et de Gentilly-1, et réemballement et transfert de celles-ci à une installation de gestion des déchets appropriée.	Les résines des deux réacteurs ont été enlevées.	Les réacteurs de Douglas Point et de Gentilly-1 sont actuellement en « état d'arrêt sûr », ce qui signifie que les réacteurs ne fonctionnent pas, que le combustible a été éliminé et que les installations sont maintenues en place afin de laisser la radioactivité décroître. Les activités d'entretien se poursuivent pour faire en sorte que les bâtiments et les installations de soutien soient maintenus en bon état de fonctionnement.
				Bien que les plans de déclassement des réacteurs ne soient pas complètement établis, des activités ciblées ont été entreprises pour réduire les risques et les dangers, y compris l'enlèvement des résines.



DÉMOLITION DES BÂTIMENTS CONTAMINÉS

Depuis 2015, sur le site des Laboratoires de Chalk River, quelque 70 structures et installations d'une superficie totale de plus de 220 000 pieds carrés ont été déclassées et démolies, ouvrant la voie à la construction de nouveaux bâtiments et à la rénovation de bâtiments existants aux Laboratoires de Chalk River. En comparaison, les plans antérieurs à la mise en œuvre du modèle d'OGEE ne prévoyaient la démolition que de trois bâtiments au cours de la même période.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Les pratiques de gestion des déchets sont transformées en fonction d'une vision à long terme stratégique, intégrée et rentable pour la gestion des obligations d'EACL (<i>suite</i>).	Le site de Chalk River est prêt à recevoir des déchets radioactifs d'autres sites d'EACL en vue de leur stockage ou élimination.	Le site de Chalk River est prêt à recevoir des matériaux d'autres sites d'EACL en vue de leur stockage ou élimination.	Une capacité supplémentaire de stockage des déchets radioactifs de faible activité a été mise en place.	Jusqu'à ce qu'une installation de gestion des déchets soit disponible, les LNC continuent de stocker de façon temporaire tous les déchets radioactifs d'EACL. Comme la capacité de stockage pour les déchets radioactifs de faible activité était limitée, une capacité supplémentaire a été mise à disposition pour stocker les déchets qui sont continuellement produits en raison des activités de science et technologie nucléaires continues, et dans le cadre du déclassement. Lorsque l'installation de gestion des déchets près de la surface proposée sera disponible, ces déchets y seront transportés pour élimination. L'objectif est de permettre la poursuite des activités de déclassement; toutefois, la remise en état des sols et des terrains à grande échelle ne sera possible qu'une fois que l'installation de gestion des déchets près de la surface sera disponible, les volumes étant trop considérables pour qu'ils soient stockés de façon temporaire.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Les pratiques de gestion des déchets sont transformées en fonction d'une vision à long terme stratégique, intégrée et rentable pour la gestion des obligations d'EACL (<i>suite</i>).	Conception, planification, obtention du soutien et des approbations appropriés et construction par les LNC d'une installation de gestion des déchets près de la surface.	Réception de l'approbation réglementaire autorisant le début des travaux de construction et octroi du contrat de construction.	L'atteinte de la cible a été retardée. Bien que les échéanciers aient été prolongés, les LNC ont fait des progrès en ce qui concerne les renseignements justificatifs requis pour que la Commission canadienne de sûreté nucléaire puisse examiner dans son intégralité la demande de construire une installation de gestion des déchets près de la surface. Des audiences publiques sont attendues au cours de l'année 2020.	La construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface exige les approbations réglementaires appropriées pour confirmer que le projet est sans danger pour l'environnement, le public et les travailleurs. Ce projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale, laquelle comprend la participation et l'apport du public et des groupes autochtones. Les LNC ont également réfléchi et répondu aux questions à l'égard de leur proposition dans le cadre du processus d'évaluation environnementale. Les LNC prennent le temps d'examiner toutes les questions du public, des groupes autochtones, de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et des autres organismes de réglementation afin de trouver des réponses aux enjeux soulevés et d'ajuster leur approche, si nécessaire. Les LNC ont également continué leur analyse technique de l'installation, et ont apporté leur appui aux groupes autochtones dans le cadre des études liées au savoir traditionnel.
Le programme de déclassement et de gestion des déchets au site de Chalk River est accéléré afin de réduire les obligations d'EACL.	Démolition de structures, de systèmes et de composantes entraînant des modifications de la ligne d'horizon aux Laboratoires de Chalk River.	Démolitions achevées des bâtiments B103, B104, B102, B102X et B202.	Ces structures (et d'autres) ont été démolies, ce qui porte à 12 le nombre total de structures démolies au cours de l'exercice.	Les LNC continuent de faire preuve d'une bonne gestion de projet et progressent bien dans leurs efforts pour déclasser et démolir les structures et bâtiments désuets aux Laboratoires de Chalk River. Comme prévu, l'accent a été mis sur des structures moins complexes (par exemple, elles peuvent contenir de l'amiante, mais pas de contamination radiologique), afin de permettre aux équipes d'acquérir une expérience et une expertise précieuses alors qu'ils progressent vers des installations de plus en plus complexes. Plus de 70 bâtiments et autres structures ont été démolis depuis 2015, ce qui réduit l'ensemble des coûts de fonctionnement du site et libère de l'espace pour la construction de nouvelles installations.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Le programme de déclassement et de gestion des déchets au site de Chalk River est accéléré afin de réduire les obligations d'EACL (<i>suite</i>).	Rapatriement d'uranium hautement enrichi : des barres de combustible et des matières résiduelles cibles sont rapatriées aux États-Unis.	Expéditions de matières résiduelles cibles et de barres de combustible effectuées selon le plan. Expéditions de barres de combustible terminées (2019-2020).	Les expéditions de matières résiduelles cibles prévues se sont situées juste en deçà de l'objectif fixé pour l'exercice. Expéditions de barres de combustible effectuées selon le plan.	Les LNC ont fait d'importants progrès à l'égard du rapatriement de barres de combustible d'uranium hautement enrichi et de matières résiduelles cibles aux États-Unis. Cet uranium a été utilisé aux Laboratoires de Chalk River, principalement dans la production d'isotopes médicaux molybdène-99. Ce matériau requiert de hauts niveaux de sécurité et son stockage est coûteux et complexe. Dans le cadre de l'initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire (initiative visant à réduire les risques de prolifération en regroupant des stocks d'uranium hautement enrichi à moins d'endroits dans le monde), EACL travaille avec le département de l'Énergie des États-Unis et les LNC afin de retourner (rapatrier) ce matériau aux États-Unis pour qu'il soit transformé et réutilisé. Cette initiative représente pour le Canada une solution sûre, sécuritaire, opportune et permanente à la gestion à long terme de ce matériau.
	Exploitation de l'installation d'emballage et de stockage de combustible et transfert de combustible à partir des trous de stockage (site de Chalk River).	Transferts des trous de stockage à haut risque restants vers l'installation d'emballage et de stockage de combustible.	Les matériaux de la totalité des 96 trous de stockage ont été transférés.	Les travaux au site de Chalk River visant le transfert du combustible stocké vers la nouvelle installation d'emballage et de stockage de combustible se sont achevés en avance sur le calendrier. Cette installation sert à entreposer de façon sécuritaire le combustible utilisé en le transférant de l'actuelle installation de stockage souterrain qui s'est détériorée au fil des ans vers une nouvelle installation de stockage à la fine pointe de la technologie. Ce transfert permettra de gérer le combustible nucléaire utilisé de façon constante et sécuritaire en attendant que la Société de gestion des déchets nucléaires arrive à une solution d'élimination permanente.
	Les déchets liquides entreposés sont manipulés correctement et en toute sécurité.	Conception des équipements de réduction des risques achevée.	La conception des équipements de réduction des risques est terminée et la construction est en cours. De plus, certains déchets liquides entreposés ont été transférés des réservoirs existants au centre de traitement des déchets pour y être traités.	À l'instar de ce qui précède, des travaux sont en cours pour s'attaquer aux risques posés par les déchets liquides hérités, dont certains sont stockés dans d'anciens réservoirs. Pour parer au risque de fuite potentielle dans l'environnement, les déchets liquides sont retirés des anciens réservoirs et transférés dans des réservoirs modernes standard en vue de leur traitement et de leur transformation en déchets solides. Ce transfert permettra de gérer les déchets de façon constante et sécuritaire pendant qu'une solution d'élimination permanente est à l'étude.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Le programme de déclassement et de gestion des déchets au site de Chalk River est accéléré afin de réduire les obligations d'EACL (<i>suite</i>).	Les travaux de remise en état des zones de gestion des déchets progressent comme prévu.	Achèvement des plans de caractérisation et de décontamination de diverses zones de gestion des déchets du site de Chalk River.	Des plans de caractérisation sont élaborés.	Les LNC travaillent à l'élaboration de plans détaillés pour établir la façon dont les zones actuelles de gestion des déchets à Chalk River seront remises en état. Ces travaux comprennent la réalisation d'activités de caractérisation pour mieux comprendre le type et l'état des déchets stockés, dont certains sont stockés depuis des décennies, ainsi que l'identification de pistes pour la remise en état des terrains. Toutefois, comme il a été mentionné plus haut, la remise en état des sols et des terrains à grande échelle ne sera possible qu'une fois que l'installation de gestion des déchets près de la surface sera disponible, les volumes étant trop considérables pour qu'ils soient stockés de façon temporaire.

INITIATIVE DANS LA RÉGION DE PORT HOPE

L'Initiative dans la région de Port Hope représente l'engagement du Canada envers la décontamination et la gestion en toute sécurité des déchets radioactifs historiques de faible activité situés dans les municipalités de Port Hope et de Clarington. L'objectif est de gérer de façon sécuritaire environ 1,7 million de mètres cubes de déchets radioactifs historiques de faible activité et les sols contaminés. Des installations modernes en vue d'une gestion à long terme des déchets ont été construites dans chaque municipalité et ont commencé à recevoir les déchets d'installations de gestion des déchets existantes et d'autres déchets qui sont dispersés dans la région.

POURSUITE DU PLUS GRAND PROJET DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX DU CANADA

L'Initiative dans la région de Port Hope représente l'engagement du Canada envers la décontamination et la gestion en toute sécurité des déchets radioactifs historiques de faible activité situés dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. L'objectif est de gérer de façon sécuritaire environ 1,7 million de mètres cubes de déchets radioactifs historiques de faible activité et les sols contaminés. Sous la supervision d'EACL, le projet a beaucoup progressé depuis la mise en œuvre du modèle d'OGEE. Des installations de gestion des déchets à long terme ont été construites aux projets de Port Hope et de Port Granby, et toutes deux reçoivent des déchets historiques de faible activité. Cette étape est importante dans la réalisation du plus grand projet de remise en état du Canada.



Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Le programme de déclassement et de gestion des déchets au site de Port Hope est accéléré afin de réduire les obligations d'EACL.	Les jalons de l'Initiative dans la région de Port Hope sont réalisés selon l'échéancier ou en avance sur le calendrier.	2018-2019 : Fermeture et recouvrement de l'installation de gestion des déchets à long terme de Port Granby. 2019-2020 : Surveillance à long terme de l'installation de gestion des déchets à long terme de Port Granby.	Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans le cadre du projet de Port Granby. Toutefois, des volumes plus importants que prévu ont retardé les dates prévues pour l'achèvement du projet. Les activités vont bon train et tous les déchets radioactifs de faible activité restants seront placés dans des installations de gestion des déchets au cours de l'année, et le recouvrement devrait être achevé d'ici la fin de 2020. Le projet de Port Hope s'est également poursuivi sur une lancée positive, les travaux de remise en état des propriétés résidentielles et de l'installation de gestion des déchets Welcome ayant commencé. En outre, tous les déchets provenant des sites de stockage temporaire (ce qui comprend la jetée centrale) ont été assainis et transportés dans l'installation destinée à la gestion des déchets à long terme.	L'Initiative dans la région de Port Hope représente l'engagement du gouvernement du Canada envers la décontamination et la gestion en toute sécurité des déchets radioactifs historiques de faible activité actuellement situés dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. L'objectif est de gérer de façon sécuritaire environ 1,7 million de mètres cubes de déchets radioactifs historiques de faible activité. Des installations modernes près de la surface (cellules de confinement artificiel) pour la gestion des déchets à long terme ont été construites dans chaque municipalité et reçoivent désormais les déchets qui proviennent des installations actuelles de gestion des déchets, ainsi que d'autres déchets situés dans la région. Dans le cadre du projet de Port Granby, l'accent est mis sur l'assainissement des déchets radioactifs historiques de faible activité situés dans une installation de gestion des déchets existante sur les rives du lac Ontario, et le déplacement des matériaux vers une nouvelle installation près de la surface à environ un kilomètre au nord de l'emplacement actuel. Le projet de Port Hope consiste en la décontamination d'environ 1,2 million de mètres cubes de déchets radioactifs historiques de faible activité de sites situés à Port Hope, la construction d'une installation près de la surface et la surveillance et l'entretien à long terme de la nouvelle installation de gestion des déchets. Il est à noter que les installations de gestion des déchets situées à Port Hope et à Clarington sont de conception similaire à celle qui devrait être construite sur le site de Chalk River pour la gestion des déchets radioactifs de faible activité d'EACL qui s'y trouvent.

FERMETURE DES LABORATOIRES DE WHITESHELL

Situé à Pinawa, au Manitoba, le site des Laboratoires de Whiteshell est le deuxième plus grand site d'EACL exploité par les LNC. Il a été créé en 1963 à titre de laboratoire de recherche portant sur le plus grand réacteur de recherche nucléaire modéré à eau lourde à refroidissement organique du monde, le WR-1. Les installations comprenaient également un réacteur SLOWPOKE ainsi que des installations de cellules chaudes blindées et d'autres laboratoires de recherche nucléaire. Le site comprend aussi une section réservée à la gestion des déchets radioactifs en vue de stocker provisoirement des déchets radioactifs pour le site de Whiteshell qui a été créé par suite de l'exploitation du réacteur de recherche et des laboratoires nucléaires.

En 1998, le gouvernement a annoncé la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et, depuis lors, les activités de déclasséement sont en cours. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE et compte tenu de son engagement accru à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'environnement et de déclasséement, EACL a demandé aux LNC d'accélérer et de terminer le déclasséement du site. Les LNC ont donc proposé de déclasser et de fermer le site d'ici 2024, soit bien à l'avance par rapport au calendrier précédent. L'accélération du déclasséement du site comprend une proposition visant le déclasséement in situ du réacteur WR-1. Ce projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Le site des Laboratoires de Whiteshell est déclassé avec succès et est fermé afin de réduire les obligations d'EACL.	Le déclasséement et la fermeture des sites des Laboratoires de Whiteshell sont achevés.	La collaboration des LNC avec les parties prenantes, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et les groupes autochtones ont donné lieu à l'acceptation de l'évaluation environnementale révisée, ce qui permet le déclasséement <i>in situ</i> du réacteur WR-1.	Les LNC ont fait des progrès en ce qui concerne les renseignements justificatifs requis pour que la Commission canadienne de sûreté nucléaire puisse examiner dans son intégralité la demande de déclasséement du réacteur de recherche WR-1 <i>in situ</i> . Des audiences publiques sont prévues à la fin de 2020 ou en 2021.	Situé à Pinawa, au Manitoba, le site des Laboratoires de Whiteshell est le deuxième plus grand site d'EACL exploité par les LNC. En 1998, le gouvernement a annoncé la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et, depuis lors, les activités de déclasséement sont en cours. Souhaitant diminuer ses obligations environnementales, les LNC proposent le déclasséement du réacteur de recherche WR-1 <i>in situ</i> . Ainsi, le réacteur serait laissé dans son état stable actuel afin de protéger l'environnement, ce qui immobiliserait les contaminants radiologiques suffisamment longtemps pour qu'ils se désintègrent à des niveaux qui ne posent pas de risque pour l'environnement ou le public. Cette technique a déjà été utilisée dans d'autres sites ailleurs dans le monde.

FERMETURE DU SITE DU RÉACTEUR NUCLÉAIRE DE DÉMONSTRATION

Le réacteur nucléaire de démonstration situé à Rolphton, en Ontario, a été le premier réacteur canadien à énergie nucléaire et a servi de prototype pour la conception du réacteur CANDU. Pendant 25 ans, le réacteur a produit de l'énergie propre et durable, et a été utilisé comme centre de formation pour les exploitants et les ingénieurs des centrales nucléaires au Canada et ailleurs dans le monde. Le réacteur nucléaire de démonstration a cessé de fonctionner en 1987. Les premières étapes de déclasséement ont été achevées par la suite, notamment l'élimination de tout le combustible nucléaire sur le site et le drainage des systèmes. Le site a été maintenu dans un état de mise à l'arrêt sécuritaire pendant les 30 dernières années. Compte tenu de ses objectifs visant à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'environnement et de

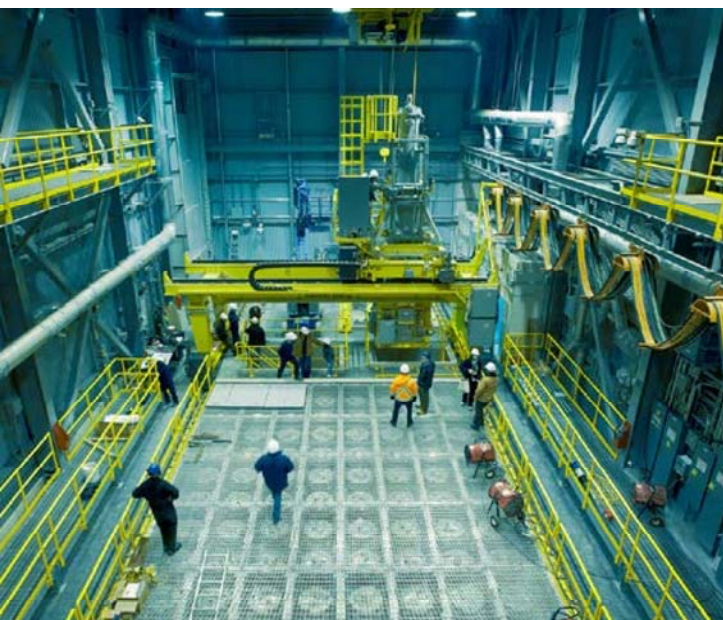
déclassement de façon sécuritaire, EACL a demandé aux LNC de proposer des plans pour le déclassement et la fermeture du site du réacteur nucléaire de démonstration tout en protégeant l'environnement. En se fondant sur une analyse comparative internationale, les LNC ont proposé le déclassement du réacteur *in situ*, c'est-à-dire d'immobiliser sur place à l'aide de coulis (du ciment) le réacteur qui se trouve sous la surface, ce qui permettrait à la radioactivité résiduelle de décroître et protégerait davantage l'environnement, les travailleurs et le public de la contamination. Cette approche a été appliquée efficacement aux États-Unis pour minimiser les incidences environnementales et réduire les risques pour les travailleurs. Le projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Le réacteur nucléaire de démonstration est déclassé avec succès et le site est fermé afin de réduire les obligations d'EACL.	Le déclassement du réacteur nucléaire de démonstration est achevé.	La collaboration des LNC avec les parties prenantes, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et les groupes autochtones a donné lieu à l'acceptation de l'évaluation environnementale et à la délivrance d'un permis de déclassement.	Les LNC ont fait des progrès en ce qui concerne les renseignements justificatifs requis pour que la Commission canadienne de sûreté nucléaire puisse examiner dans son intégralité la demande de déclassement du réacteur nucléaire de démonstration <i>in situ</i> . Des audiences publiques sont prévues en 2020.	Le déclassement du réacteur nucléaire de démonstration exige les approbations réglementaires appropriées pour confirmer que le projet est sans danger pour l'environnement, le public et les travailleurs. Le projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale et les LNC ont soumis une demande à la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour le déclassement <i>in situ</i> du réacteur conformément au calendrier prévu. Après la soumission d'une ébauche d'énoncé sur les incidences environnementales, les LNC ont entrepris d'autres travaux et études afin de fournir tous les renseignements additionnels requis. Comme c'est le cas pour les autres projets qui font actuellement l'objet d'une évaluation environnementale, ces travaux ont entraîné la prolongation des échéanciers. Ceci étant dit, ces prolongations ont favorisé une plus grande participation des parties prenantes et des groupes autochtones sur le projet afin de recueillir des données et ajuster au besoin l'approche proposée. Les activités comprenaient de nombreuses rencontres, des visites du site et des activités de sensibilisation auprès des groupes autochtones, y compris le financement du renforcement des capacités et des études sur les connaissances traditionnelles. Si le projet est mené à terme, il réduira les responsabilités d'EACL en matière d'environnement et permettra de laisser le site dans un état stable où l'environnement est davantage protégé qu'à l'état actuel.

BUREAU DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS DE FAIBLE ACTIVITÉ

Par l'entremise d'EACL, le gouvernement du Canada a assumé la responsabilité en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire n'existe plus et le propriétaire actuel ne peut être raisonnablement tenu responsable. Par l'entremise des LNC, EACL gère ces responsabilités qui englobent le traitement des déchets radioactifs historiques de faible activité dans divers sites canadiens (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope, mentionnée précédemment), notamment des projets de gestion des déchets et de remise en état en cours partout au Canada.

Résultat attendu	Mesures de rendement	Cible	Résultat	Explication
Les activités de déclassement et de gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité (excluant l'Initiative dans la région de Port Hope) sont accélérées afin de réduire les obligations d'EACL.	EACL suscite la collaboration des parties prenantes locales en vue de confirmer les travaux de décontamination de l'Itinéraire de transport dans le Nord et d'en arriver à une entente à cet égard.	Obtention de la collaboration des parties prenantes locales et des groupes autochtones (continu). Acceptation des plans de décontamination des sites de Sahtu le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord.	La participation des parties prenantes locales et des groupes autochtones s'est poursuivie. Les LNC ont choisi de conclure un contrat avec une entité commerciale pour recevoir les matières contaminées provenant de l'Itinéraire de transport dans le Nord.	Par l'entremise d'EACL, le gouvernement du Canada a assumé la responsabilité en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire n'existe plus et le propriétaire actuel ne peut être raisonnablement tenu responsable. Les LNC ont réalisé des progrès dans la planification des activités de remise en état le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord, aux Territoires du Nord-Ouest et en Alberta, grâce à l'étroite collaboration d'EACL avec les communautés locales et les LNC afin de trouver des solutions sûres, rentables, appropriées et acceptées pour le stockage des déchets. Ces travaux signifient que la décontamination de l'Itinéraire de transport dans le Nord peut commencer plusieurs années plus tôt que prévu, la remise en état intégrale des deux premiers sites étant maintenant prévue d'ici 2020, et celle d'autres sites, peu de temps après.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La gestion des déchets radioactifs et la remise en état de terrains contaminés sont essentielles à la gestion responsable de l'environnement par EACL. Par exemple, l'installation d'emballage et de stockage de combustible est une installation de stockage en surface à la fine pointe de la technologie qui sert à entreposer le combustible usé qui se trouvait auparavant dans des trous de stockage qui montraient des signes de corrosion. L'objectif est de protéger l'environnement en transférant le combustible usé dans une installation où il est encore plus isolé de l'environnement, jusqu'à ce qu'un dépôt final pour le combustible usé soit disponible. Les innovations découlant du modèle d'OGEE ont permis aux LNC de faire des progrès importants dans la réalisation de ce projet. En effet, selon les projections actuelles, le projet sera achevé deux ans plus tôt que prévu, ce qui permettra de réduire les risques et les coûts et d'améliorer la gestion environnementale de ces déchets.

RAPPORT DE GESTION

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il renferme des commentaires sur la performance d'EACL pour l'exercice clos le 31 mars 2019 et doit être lu avec les états financiers et les notes y afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur des hypothèses que la direction jugeait raisonnables au 6 juin 2019. Ces énoncés prospectifs, par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Société

EACL est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Les activités d'EACL sont financées par des crédits parlementaires et des revenus provenant de tiers, tirés de travaux commerciaux réalisés par les LNC, à titre d'entrepreneur d'EACL, surtout dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, ainsi que de la vente d'eau lourde et d'isotopes médicaux et industriels.

Les activités d'EACL comprennent toutes les activités liées à la gestion et à la surveillance du modèle d'OGEE, y compris les activités de déclassement et de gestion des déchets de même que les Laboratoires nucléaires.

Risques et possibilités

EACL prévoit et gère les risques de façon rigoureuse, en ayant recours à de saines pratiques de gestion du risque, et recherche des possibilités nouvelles et actuelles qui cadrent avec son mandat. Compte tenu de son rôle de surveillance, EACL adopte une approche de gestion des risques qui va au-delà des risques organisationnels et internes pour inclure la surveillance des risques des LNC. Une communication régulière avec les LNC et le suivi des plans, des activités et des résultats permettent à EACL d'évaluer les risques et, le cas échéant, d'élaborer des stratégies d'atténuation de ces risques. La présente rubrique expose les principaux risques d'EACL, lesquels pourraient se répercuter sur ses résultats financiers.

Ressources humaines : EACL est une petite organisation qui compte sur un petit groupe d'experts hautement qualifiés, dont plusieurs possèdent de l'expérience en matière de gestion d'accords similaires aux termes d'ententes d'OGEE, tant du point de vue gouvernemental que du point de vue entrepreneurial. Pour l'exercice 2018-2019, EACL comptait 45 employés. L'objectif pour EACL est de maintenir l'expertise et les capacités nécessaires pour surveiller le contrat d'OGEE et d'exercer des fonctions appropriées de supervision et de critique pour garantir l'optimisation des ressources pour le Canada.

Compte tenu de la petite taille d'EACL, la capacité de s'adapter aux exigences changeantes en matière de ressources dans les différents secteurs de l'organisation et de remplacer les employés en congé à court terme représente un défi constant. Pour gérer ce problème, EACL s'efforce de s'adapter et d'être flexible en octroyant un certain nombre de contrats de service à des tiers pour renforcer les ressources au moment et aux endroits nécessaires, et en procédant à la formation croisée des employés lorsque l'occasion se

présente. EACL a également élaboré un plan de relève qu'elle revoit au moins une fois par année. De plus, elle examine régulièrement son régime de rémunération globale afin de demeurer concurrentielle par rapport aux employeurs similaires à l'échelle nationale et internationale.

Rendement de l'entrepreneur : Étant donné qu'EACL a recours à un entrepreneur du secteur privé pour l'exécution de travaux liés à son mandat, il existe un risque inhérent que l'entrepreneur n'exécute pas les travaux et n'obtienne pas le rendement attendu, tel qu'il a été convenu dans les plans. Pour atténuer ce risque et favoriser le comportement approprié, le contrat avec les LNC est soigneusement structuré pour inclure plusieurs mécanismes de suivi du rendement des LNC par EACL. Annuellement, EACL établit des priorités reposant sur des cibles éloignées réalisables, afin d'optimiser les ressources pour le Canada. L'évaluation régulière de l'entrepreneur tout au long de l'année permet à EACL d'en souligner les forces et les faiblesses et à l'entrepreneur, par la suite, d'apporter les correctifs nécessaires.

Coûts liés à l'exploitation des Laboratoires de Chalk River : L'arrêt du réacteur national de recherche universel (« NRU ») en mars 2018 exerce inévitablement des pressions sur les coûts. La perte des revenus tirés des activités du réacteur (y compris des ventes d'isotopes) et la baisse du financement pour le réacteur NRU, jumelées aux coûts de soutien du site qui n'ont pas diminué de façon proportionnelle, entraîneront des pressions accrues sur le financement. Par conséquent, les LNC examinent toutes les options pour réduire les coûts et gérer les pressions exercées sur les coûts afin d'atténuer ce risque, en vue d'assurer la viabilité à long terme d'une organisation axée sur la science.

Projets de remise en état des lieux : Dans le cadre des responsabilités d'EACL en matière de gestion environnementale responsable, trois projets des LNC font actuellement l'objet d'évaluations environnementales et doivent être examinés par la Commission canadienne de sûreté nucléaire :

- Construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface au site des Laboratoires de Chalk River
- Déclassement *in situ* du réacteur de recherche WR-1 au site de Whiteshell
- Déclassement *in situ* du réacteur nucléaire de démonstration à Rolphton, en Ontario

La réussite de ces projets dépend principalement du contexte réglementaire et de la participation du public et des groupes autochtones. Déjà, les échéanciers ont été révisés pour s'assurer que tous les commentaires et préoccupations du public et des groupes autochtones ont été pris en compte pour les trois projets, de même que les demandes de la Commission canadienne de sûreté nucléaire de fournir des études techniques supplémentaires. Par conséquent, plus de temps a dû être consacré pour apporter des ajustements en fonction de la rétroaction et des commentaires formulés par l'organisme de réglementation, d'autres organismes publics, le public et les groupes autochtones, et pour poursuivre les efforts visant la collaboration des parties prenantes et groupes autochtones clés. Dans l'ensemble, bien que ces modifications de calendrier aient nui à la capacité des LNC de commencer les activités de décontamination et de remise en état à grande échelle sur les sites d'EACL, elles permettent une plus grande participation du public et des groupes autochtones et l'élaboration d'études supplémentaires à l'appui des dossiers de sûreté des projets.

Accroître la stature scientifique des laboratoires nucléaires : Les LNC poursuivent leurs efforts visant à augmenter leurs activités commerciales dans le secteur de la science et de la technologie nucléaires. L'objectif est de tirer parti des capacités et des installations aux Laboratoires de Chalk River afin de soutenir l'industrie, d'attirer et de fidéliser des personnes qui possèdent l'expertise recherchée et d'accroître les revenus tirés des activités commerciales.

Pour atteindre leurs objectifs de croissance commerciale, les LNC utilisent des stratégies établies de gestion d'affaires commerciales et de développement de marché pour conserver leur part du marché. Leur stratégie consiste à maximiser les revenus provenant de clients existants, à accroître les revenus dans les marchés de croissance ciblés, à maintenir une attitude opportuniste et à diriger le développement de nouvelles

capacités et de nouveaux produits et services pour accéder à de nouvelles sources de revenus. Le principe de base de la stratégie des LNC relative aux produits tirés des activités commerciales consiste à tirer un profit maximal des capacités existantes. Il est en outre reconnu qu'il existe, à l'échelle mondiale, un nombre restreint d'installations hautement spécialisées pour les activités de science et technologie nucléaires. Les LNC ont donc intérêt à se concentrer sur les secteurs où ils peuvent tirer parti de leurs compétences, capacités et installations uniques, et à enrichir leurs capacités en collaborant avec l'industrie, les universités et, au besoin, d'autres laboratoires nationaux, au Canada et à l'étranger.

Cette démarche est particulièrement importante, compte tenu de la fermeture du réacteur NRU au printemps de 2018. Situé aux Laboratoires de Chalk River, le réacteur NRU a fonctionné pendant plus de 60 ans et a été le plus grand réacteur de recherche au Canada et l'un des réacteurs de recherche à haut flux le plus polyvalent au monde. Au fil des ans, le réacteur a permis de développer la technologie du réacteur CANDU, de produire des isotopes médicaux qui ont été utilisés dans plus d'un milliard de tests diagnostiques et de traitements à l'échelle mondiale, et a conduit à la multiplication des documents sur la science et l'innovation au Canada. L'arrêt du réacteur NRU signifie que les LNC n'ont plus accès à une source de neutrons, lesquels constituent un élément important pour la majorité des laboratoires nucléaires du monde, et sont essentiels pour un large éventail d'activités scientifiques et technologiques. Pour pallier la perte de cette source de neutrons, les LNC ont évalué leurs besoins en matière d'irradiation, et mis en place des mesures visant à tirer parti des installations de partout dans le monde.

Petits réacteurs modulaires : À court terme, les LNC cherchent des occasions liées aux petits réacteurs modulaires, qui sont des réacteurs nucléaires conçus pour être construits en plus petite dimension, mais en plus grand nombre que dans la plupart des parcs des réacteurs nucléaires actuels à travers le monde. Au Canada, les petits réacteurs modulaires peuvent avoir trois grands domaines d'application :

- La production d'électricité pour des réseaux de distribution publics, surtout dans les provinces où l'on vise à éliminer l'utilisation du charbon dans un avenir prévisible. Les entreprises d'électricité veulent remplacer les centrales au charbon en fin de vie utile par des centrales nucléaires de taille semblables qui assurent la charge de base en électricité, sans émissions.
- Production combinée de chaleur et d'énergie sur et hors réseau pour l'industrie lourde. Les producteurs de sables bitumineux et les mines éloignées bénéficieraient d'options à moyen terme de chauffage et d'électricité en grande quantité qui seraient plus fiables et plus propres que leurs sources d'énergie actuelles. Les petits réacteurs modulaires pourraient répondre à ce besoin.
- Énergie hors réseau, chauffage centralisé et dessalement dans les collectivités éloignées. À l'heure actuelle, ces collectivités dépendent presque exclusivement du carburant diesel, lequel a ses limites comme le coût et les émissions. Les très petits réacteurs modulaires ont le potentiel de changer la donne en ce qui concerne le développement dans le Nord, en contribuant à la souveraineté nationale, à la sécurité énergétique et à l'économie.

Le potentiel des petits réacteurs modulaires est digne de mention, compte tenu de l'expertise du Canada en technologie nucléaire, y compris sa chaîne d'approvisionnement existante et son marché potentiel. Les avantages économiques pour le Canada découlant du développement et du déploiement des petits réacteurs modulaires comprennent la création d'environ 6 000 emplois (directs et indirects) à l'appui d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, et des retombées directes estimées à 10 milliards de dollars et des retombées indirectes annuelles de 9 milliards de dollars entre 2030 et 2040¹. Il existe également de grandes possibilités d'exportation de la technologie et des services liés à cette industrie, si le Canada demeure à l'avant-garde, y compris une possibilité d'exportation mondiale totale estimée à environ 150 milliards de dollars par année, de 2030 à 2040².

¹ Appel à l'action : Feuille de route des petits réacteurs modulaires. Comité directeur canadien de la Feuille de route des petits réacteurs modulaires, novembre 2018. Accessible en ligne à smrroadmap.ca.

² Ibid.

Dans le cadre de leur vision à long terme, les LNC se sont fixé comme objectif de devenir une plateforme de recherche et de technologie sur les petits réacteurs modulaires, et souhaitent faire construire par des tiers une unité de démonstration sur un site d'EACL d'ici 2026. Les LNC ont déjà pris des mesures pour explorer davantage cette possibilité, notamment une récente invitation à soumettre des propositions visant des projets de démonstration de petits réacteurs modulaires.

Ces activités s'inscrivent dans le contexte du document intitulé *Appel à l'action : Feuille de route des petits réacteurs modulaires*, lequel a été élaboré par les provinces, les territoires, les sociétés de services publics d'électricité, les collectivités autochtones et les autres parties prenantes intéressées, à la demande de Ressources naturelles Canada. Ciblant les technologies de démonstration, le Comité directeur de la feuille de route des petits réacteurs modulaires a recommandé que « les gouvernements, les services publics, l'industrie et le laboratoire national appuient la démonstration des technologies de petits réacteurs modulaires, de préférence plus d'une, sur des sites appropriés au Canada ». De plus, EACL et les LNC tiennent compte des quatre recommandations qui sont propres à leurs activités, notamment les travaux d'identification préliminaires du site, les activités de recherche et de développement liées aux petits réacteurs modulaires, la poursuite du processus d'appel d'offres et la collaboration avec des partenaires internationaux sur les petits réacteurs modulaires.

Le Comité directeur de la feuille de route des petits réacteurs modulaires a recommandé que « les gouvernements, les services publics, l'industrie et le laboratoire national appuient la démonstration des technologies de petits réacteurs modulaires, de préférence plus d'une, sur des sites appropriés au Canada ».

Revue financière

(en millions de dollars)	31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Revenus		
Charges	829	826
Revenus tirés des activités commerciales	109	88
Revenus d'intérêts	5	4
	943	918
Charges		
Revenus d'intérêts	74	65
Charges de fonctionnement	72	101
Charges contractuelles	263	323
Charges liées au déclassement et à la gestion des déchets et aux sites contaminés	713	295
	1 122	784
(Déficit) excédent de l'exercice avant l'élément suivant	(179)	134
Gain découlant de l'élimination de l'obligation présentée au titre des produits tirés de la gestion de l'eau lourde financée par le gouvernement	333	–
Excédent de l'exercice	154	134

Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde du financement à EACL afin de lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités. EACL a constaté des crédits parlementaires de 829 millions de dollars à l'exercice 2018-2019, soit une augmentation de 3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Revenus tirés des activités commerciales

En 2018-2019, les revenus tirés des activités commerciales ont augmenté pour s'établir à 109 millions de dollars par rapport à 88 millions de dollars en 2017-2018. Les revenus comprennent ceux tirés de la vente d'isotopes et de technologies commerciales, et des activités de recherche et développement menées par les LNC pour les clients commerciaux. L'augmentation notée s'explique par la hausse des ventes d'isotopes de Cobalt et d'eau lourde.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont gagnés sur la trésorerie, les placements à court terme des crédits parlementaires et les placements détenus en fiducie. Les revenus d'intérêts gagnés au cours de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

Coût des ventes

Le coût des ventes est conforme aux revenus tirés des activités commerciales mentionnés ci-dessus, sauf pour ce qui est d'une hausse de la marge découlant d'une augmentation des ventes d'isotopes de Cobalt.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement comprennent essentiellement les charges de surveillance d'EACL et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges de fonctionnement se sont élevées à 72 millions de dollars en 2018-2019 par rapport à 101 millions de dollars en 2017-2018. La diminution est principalement attribuable à la radiation, à l'exercice précédent, d'éléments dans les travaux en cours et d'éléments dans les créances clients et autres débiteurs totalisant 27 millions de dollars.

Charges contractuelles

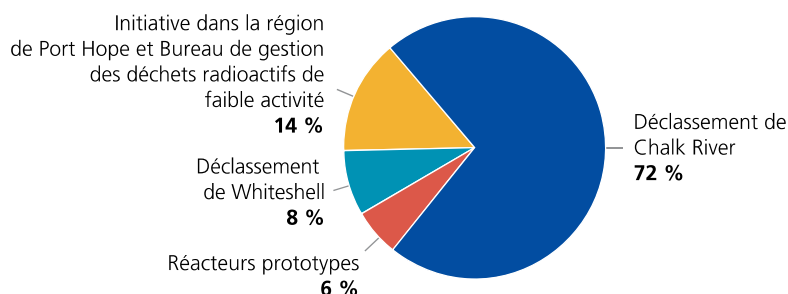
EACL remplit son mandat en vertu d'un contrat à long terme avec les LNC pour la gestion et l'exploitation de ses sites. Les dépenses liées aux LNC sont présentées par EACL à titre de charges contractuelles. Les charges dans cette catégorie pour 2018-2019 totalisent 263 millions de dollars, comparativement à 323 millions de dollars en 2017-2018. Cet écart par rapport à l'exercice précédent découle surtout de la baisse des dépenses pour le réacteur NRU en raison de sa mise à l'arrêt en mars 2018.

Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières et (le gain) la perte de réévaluation, le cas échéant, sur ces passifs comptabilisés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette (désactualisation) de ces passifs comptabilisés. Pour 2018-2019, les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés de 713 millions de dollars représentent une hausse de 418 millions de dollars par rapport à celles constatées en 2017-2018. La hausse des charges notée en 2018-2019 par rapport à l'exercice précédent découle principalement de modifications apportées aux estimations relatives à certains projets.

Passif au titre du déclassé et des sites contaminés 2018-2019

7 669 millions de dollars



Profit découlant de l'élimination de l'obligation présentée au titre des produits tirés de la gestion de l'eau lourde financée par le gouvernement

Au cours du troisième trimestre de 2018-2019, le gouvernement du Canada a confirmé à EACL qu'il n'existe aucune obligation liée aux produits tirés de la gestion de l'eau lourde financée dans le passé par le gouvernement. À la lumière de cette nouvelle information, EACL a éliminé ces soldes totalisant 333 millions de dollars au 31 décembre 2018. Les soldes éliminés comprenaient du financement reporté pour le déclassé et la gestion des déchets (293 millions de dollars) et des montants à payer à des apparentés (40 millions de dollars) qui étaient inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Excédent (déficit) de l'exercice

Conformément au référentiel d'information financière d'EACL, les crédits parlementaires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont reçus dans un exercice donné et peuvent être supérieurs ou inférieurs aux charges comptabilisées pour le même exercice. Par exemple, les montants reçus pour financer les dépenses liées au déclassé, à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés comme des revenus au titre des crédits parlementaires au cours de l'exercice considéré, tandis que les déboursés connexes sont déduits des passifs associés qui ont été comptabilisés antérieurement dans l'état de la situation financière. Pour ce qui est des immobilisations corporelles, les revenus au titre de crédits parlementaires incluent les montants reçus au cours de l'exercice visant à financer l'acquisition et la construction de ces actifs, tandis que les déboursés connexes sont capitalisés, ce qui fait en sorte que les charges de fonctionnement présentées incluent seulement l'amortissement des immobilisations corporelles existantes.

Perspectives

EACL continuera de remplir ses engagements, comme il est décrit dans son Plan d'entreprise de 2019-2020. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE, EACL a demandé aux LNC d'accélérer le rythme des activités visant à assumer les responsabilités environnementales d'EACL, par exemple, en suggérant des solutions pour les déchets radioactifs de faible activité d'EACL (pour lesquels les LNC proposent la construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River pour l'élimination des déchets radioactifs de faible activité d'EACL), ainsi qu'en accélérant le déclassé et la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et du réacteur nucléaire de démonstration situés respectivement au Manitoba et en Ontario. EACL se concentrera également sur la remise en état de l'infrastructure du site des Laboratoires de Chalk River, dont la construction de nouveaux bâtiments scientifiques et la rénovation de bâtiments scientifiques existants afin de permettre aux LNC d'élargir leur mission en science et technologie nucléaires et de répondre aux besoins du gouvernement fédéral de même qu'à ceux de l'industrie.

FINANCEMENT

Le financement comptabilisé en 2018-2019 relativement aux activités de fonctionnement et aux immobilisations a totalisé 829 millions de dollars (826 millions de dollars en 2017-2018).

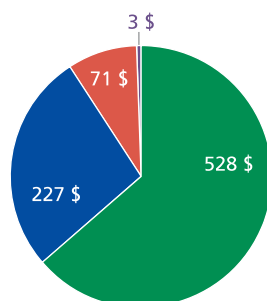
Pour 2018-2019, le financement était réparti comme suit :

- 227 millions de dollars (259 millions de dollars en 2017-2018) pour financer les activités de science et technologie nucléaires ainsi que l'exploitation sécuritaire continue des Laboratoires de Chalk River
- 528 millions de dollars (450 millions de dollars en 2017-2018) pour les activités de remise en état des lieux, de déclassement et de gestion des déchets aux emplacements de Chalk River et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux surtout à Port Hope
- 71 millions de dollars (117 millions de dollars en 2017-2018) pour la remise en état de l'infrastructure aux Laboratoires de Chalk River
- 3 millions de dollars (néant en 2017-2018) de financement prévu par la loi pour les activités liées à l'examen des questions se rapportant à l'ancienne division commerciale d'EACL

Financement 2018-2019

(millions de dollars)

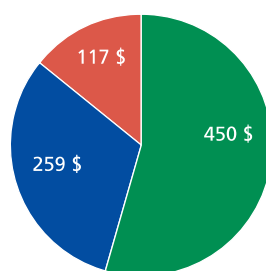
Financement 829 \$
Fonctionnement : 758 \$
Immobilisations : 71 \$



Financement 2017-2018

(millions de dollars)

Financement 826 \$
Fonctionnement : 709 \$
Immobilisations : 117 \$



- Gestion environnementale responsable et remise en état
- Laboratoires nucléaires
- Renouvellement de l'infrastructure
- Financement prévu par la loi

Comparaison des résultats et du plan d'entreprise de 2018-2019

(en millions de dollars)	Réel 2019	Plan d'entreprise 2019
	\$	\$
Crédits parlementaires	829	1 043
Revenus tirés des activités commerciales	109	85
Charges de fonctionnement	72	69
Charges contractuelles	263	321
Excédent (déficit)	(179)	417

EACL a affiché un déficit de 179 millions de dollars, compte non tenu du gain inhabituel, par rapport à un excédent prévu de 417 millions de dollars. Cet écart est attribuable surtout au financement tiré des crédits plus faible que prévu et à la hausse des charges découlant des modifications apportées aux estimations relatives aux projets, en ce qui a trait à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés.

Flux de trésorerie et fonds de roulement

(en millions de dollars)	31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	104	120
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(80)	(119)
Trésorerie		
Augmentation de la trésorerie	24	1
Solde au début de l'exercice	38	37
Solde à la fin de l'exercice	62	38

Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont généré des entrées nettes de trésorerie de 104 millions de dollars, contre 120 millions de dollars en 2017-2018. Cet écart est principalement attribuable à une hausse des sorties de fonds liées aux activités de déclassement au cours de l'exercice considéré.

Activités d'investissement en immobilisations

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations de 80 millions de dollars en 2018-2019 étaient inférieurs aux flux de trésorerie de 119 millions de dollars affectés à l'exercice précédent. La baisse est principalement imputable au fait qu'à l'exercice 2017-2018, plusieurs projets d'infrastructure de sites étaient à l'étape de la construction, au cours de laquelle les dépenses sont le plus élevées, alors qu'à l'exercice considéré, les projets d'immobilisations en sont à l'étape de la pré-construction.

Dans l'ensemble, la trésorerie d'EACL à la clôture de l'exercice 2018-2019 s'établissait à 62 millions de dollars, en hausse de 24 millions de dollars par rapport à la trésorerie de 38 millions de dollars enregistrée à la clôture de l'exercice précédent.

Faits saillants de l'état de la situation financière

(en millions de dollars)	31 mars 2019	31 mars 2018	Écart en \$	Écart en %
	\$	\$	\$	%
Actifs financiers	435	451	(16)	-4
Passifs	7 822	7 967	(145)	-2
Actifs non financiers	665	646	19	3
Déficit accumulé	(6 721)	(6 869)	148	-2

La diminution de 145 millions de dollars des passifs est principalement attribuable à l'élimination de l'obligation présentée au titre des produits tirés de la gestion de l'eau lourde financée dans le passé par le gouvernement, en partie neutralisée par l'augmentation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi que du passif au titre des sites contaminés découlant des modifications apportées aux estimations relatives aux projets.

L'augmentation de 19 millions de dollars des actifs non financiers découle principalement de la hausse des dépenses engagées pour acquérir des immobilisations corporelles.

Rétrospective financière des cinq derniers exercices

Non audité

(en millions de dollars)	2019	2018	2017	2016	2015*
	\$	\$	\$	\$	\$
Crédits parlementaires					
Fonctionnement	755	707	646	346	206
Prévus par la loi	3	—	—	—	36
Immobilisations	71	119	138	145	85
	829	826	784	491	327
Fonctionnement					
Revenus tirés des activités commerciales	109	88	111	117	141
Revenus d'intérêts	5	4	5	6	9
Autre financement	—	—	—	100	209
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	(713)	(295)	(26)	(512)	(2 408)
Charges de fonctionnement, charges contractuelles et autres charges	(409)	(489)	(489)	(461)	(475)
Déficit (excédent) de l'exercice	(179)	134	385	(259)	(2 265)
Situation financière					
Trésorerie	62	38	37	85	76
Fonds pour la gestion à long terme des déchets	31	26	17	4	—
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	69	104	94	19	—
Stocks détenus en vue de la revente	177	193	206	220	229
Immobilisations corporelles	665	644	595	505	417
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens	100	117	112	114	—
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et passif au titre des sites contaminés	7 669	7 462	7 574	7 873	9 974
Autres					
Nombre d'employés	43	42	44	42	3 318

* Certains montants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2019. Les chiffres de 2015 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière.

ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel de même que du processus de présentation de l'information financière incombe à la direction. Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables pour le secteur public et comprennent des estimations fondées sur les hypothèses, l'expérience et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est cohérente avec les états financiers.

EACL tient des livres comptables et a mis en place des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion visant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et que les activités sont menées efficacement.

Ces systèmes et pratiques sont également conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») et à ses règlements et à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux statuts, règlements administratifs et politiques d'EACL. EACL a respecté toutes les exigences de déclaration prescrites par la LGFP, dont la présentation d'un Plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. Il revient à l'auditeur interne d'EACL d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion d'EACL. L'auditeur indépendant d'EACL, le vérificateur général du Canada, effectue un audit des états financiers d'EACL et présente son rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Pour ce faire, le conseil d'administration compte deux comités permanents, soit le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de gouvernance. Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a pour mandat de superviser l'audit indépendant, d'orienter la fonction d'audit interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

L'auditeur indépendant et l'auditeur interne ont libre accès au comité d'audit, y compris sans la présence de la direction. Le comité d'audit examine les états financiers et le rapport de gestion avec la direction et l'auditeur indépendant avant que ces documents soient approuvés par le conseil d'administration et présentés au ministre des Ressources naturelles. Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité d'audit, approuve les états financiers. Le président du comité d'audit signe les états financiers audités.



Richard Sexton
Président et premier dirigeant

Le 6 juin 2019



David J. Smith
Directeur général des finances

Le 6 juin 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Ressources naturelles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'EACL au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'EACL conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'EACL à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider EACL ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'EACL.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'EACL;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'EACL à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener EACL à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des activités d'EACL pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute

déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations d'Énergie atomique du Canada limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les statuts et les règlements administratifs d'Énergie atomique du Canada limitée ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité d'Énergie atomique du Canada limitée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité d'Énergie atomique du Canada limitée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Sophie Miller, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 6 juin 2019

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2019	2018
		\$	\$
Actifs financiers			
Trésorerie		61 833	37 580
Fonds pour la gestion à long terme des déchets	3	31 000	25 992
Placements détenus en fiducie	4	53 573	50 658
Créances clients et autres débiteurs	5	42 851	40 606
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	15	69 276	103 825
Stocks détenus en vue de la revente	6	176 511	192 579
		435 044	451 240
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	7	32 684	77 196
Avantages sociaux futurs	8	19 779	23 200
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens		100 400	117 042
Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets	9	–	287 694
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	10	6 613 955	6 473 301
Passif au titre des sites contaminés	11	1 054 978	988 243
		7 821 796	7 966 676
Dette nette		(7 386 752)	(7 515 436)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	12	665 003	644 353
Charges payées d'avance		464	1 985
		665 467	646 338
Déficit accumulé		(6 721 285)	(6 869 098)
Le déficit accumulé se compose des éléments suivants :			
Déficit accumulé lié aux activités		(6 722 172)	(6 868 978)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		887	(120)
		(6 721 285)	(6 869 098)
Engagements	13		
Passifs éventuels	14		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration


Martha Tory, administratrice


Richard Sexton, président et premier dirigeant

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Budget 2019	2019	2018
		\$	\$	\$
Revenus				
Crédits parlementaires	15	1 043 473	829 233	826 295
Revenus tirés des activités commerciales		84 600	108 591	87 526
Revenus d'intérêts		3 000	5 066	3 928
		1 131 073	942 890	917 749
Charges				
Coût des ventes		54 990	73 759	64 752
Charges de fonctionnement		69 139	71 648	101 352
Charges contractuelles	16	320 880	263 321	322 508
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés		268 950	713 045	294 678
	17	713 959	1 121 773	783 290
(Déficit) excédent de l'exercice avant l'élément suivant		417 114	(178 883)	134 459
Gain découlant de l'élimination de l'obligation présentée au titre des produits tirés de la gestion de l'eau lourde financée par le gouvernement	20	–	333 384	–
Excédent de l'exercice		417 114	154 501	134 459
Déficit accumulé lié aux activités au début de l'exercice		(6 868 978)	(6 868 978)	(6 983 092)
Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets	9	(6 000)	(5 930)	(18 182)
Virement aux apports remboursables	9	(5 000)	(1 765)	(2 163)
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice		(6 462 864)	(6 722 172)	(6 868 978)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Pour les exercices clos les 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2019	2018
	\$	\$
(Pertes) gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	(120)	878
Gains (pertes) de réévaluation survenus au cours de l'exercice		
Gains (pertes) non réalisés sur les placements détenus en fiducie	999	(985)
Reclassement dans l'état des résultats et du déficit accumulé		
Pertes (gains) réalisés sur les placements détenus en fiducie	8	(13)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	1 007	(998)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	887	(120)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Budget 2019	2019	2018
		\$	\$	\$
Excédent de l'exercice		417 114	154 501	134 459
Immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	12	(146 722)	(70 006)	(115 553)
Amortissement des immobilisations corporelles	12	46 823	46 422	40 754
Moins-value des immobilisations corporelles	12	–	2 778	22 445
Autres variations	12	–	156	2 675
		(99 899)	(20 650)	(49 679)
Actifs non financiers				
Variations des charges payées d'avance		–	1 521	(1 143)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice		–	1 007	(998)
Diminution de la dette nette		317 215	136 379	82 639
Dette nette au début de l'exercice		(7 515 436)	(7 515 436)	(7 577 730)
Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets		(6 000)	(5 930)	(18 182)
Virement aux apports remboursables		(5 000)	(1 765)	(2 163)
Dette nette à la fin de l'exercice		(7 209 221)	(7 386 752)	(7 515 436)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	863 782	816 900
Rentrées de fonds provenant de clients	106 671	112 859
Palements aux fournisseurs	(344 305)	(379 343)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(14 036)	(15 416)
Sorties de fonds liées aux activités de déclassement et de gestion des déchets et des sites contaminés	(505 656)	(407 243)
Liquidités investies dans les activités de gestion et d'élimination des déchets	(5 316)	(9 611)
Intérêts reçus	3 271	1 832
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	104 411	119 978
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(80 159)	(119 422)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(80 159)	(119 422)
Augmentation de la trésorerie	24 253	556
Trésorerie au début de l'exercice	37 580	37 024
Trésorerie à la fin de l'exercice	61 833	37 580

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

1. Information générale

Énergie atomique du Canada limitée (« EACL ») est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les activités du gouvernement du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, en vertu duquel les Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »), entreprise privée, gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom, en vertu d'un accord contractuel.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

En juillet 2015, EACL a reçu une directive (P.C. 2015-1111) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour aligner ses politiques, directives et pratiques se rapportant aux frais liés aux déplacements, à l'hébergement, aux congrès et aux événements sur celles du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations juridiques, et pour présenter la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise d'EACL. Au 31 mars 2019, EACL se conformait aux exigences de la directive.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

Le Conseil du Trésor a approuvé le Plan d'entreprise de 2019-2020 à 2023-2024 d'EACL au premier trimestre de l'exercice 2019-2020. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive fournie par l'unique actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, et reflète les priorités d'EACL en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

2. Principales méthodes comptables

a) Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») et reflètent les méthodes comptables indiquées ci-après.

Les actifs financiers et les actifs non financiers sont présentés dans l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou de la dette nette), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les Normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la moins-value des

immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

Chiffres du budget

Le budget de 2018-2019 est reflété dans l'état des résultats et du déficit accumulé et l'état de l'évolution de la dette nette. Les données du budget de 2018-2019 indiquées dans les présents états financiers sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2018-2019 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période 2018-2019 à 2022-2023.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires non libellés dans la monnaie fonctionnelle d'EACL en cours à la date de l'état de la situation financière sont ajustés de façon à refléter le cours de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change réalisés découlant de la conversion des monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

c) Instruments financiers

La trésorerie, le fonds pour la gestion à long terme des déchets, les créances clients et autres débiteurs, les dettes fournisseurs et autres créditeurs et les montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens sont évalués au coût amorti. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti.

EACL a choisi d'évaluer les placements détenus en fiducie à la juste valeur, afin que ce mode d'évaluation corresponde à la façon dont ces placements sont évalués et gérés. Ces instruments financiers ne sont pas reclassés pour la durée de la période pendant laquelle ils sont détenus. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au moment du règlement, le gain ou la perte cumulé est reclassé de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats et du déficit accumulé. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les intérêts et les dividendes attribuables aux instruments financiers sont comptabilisés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

d) Fonds pour la gestion à long terme des déchets

Des liquidités ont été investies dans un fonds pour couvrir les coûts liés au stockage futur des déchets radioactifs qui ont été produits après le 13 septembre 2015. Ce fonds, établi et maintenu par EACL, vise à fournir les fonds pour les coûts futurs de stockage associés aux déchets radioactifs produits par les activités permanentes aux sites d'EACL.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les revenus d'intérêts présentés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

e) Placements détenus en fiducie

Le fonds en fiducie est une entité structurée établie en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* en vue de financer l'application d'une méthode de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. La direction a déterminé qu'EACL exerce en substance un contrôle sur le fonds en fiducie. Par conséquent, le fonds en fiducie a été consolidé dans les états financiers d'EACL.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les revenus d'intérêts présentés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

f) Stocks

Les stocks d'eau lourde et les joints mécaniques sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, si elle est inférieure. Le coût comprend les montants relatifs aux améliorations effectuées afin de préparer les actifs en vue de la vente. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimatifs pour l'achèvement et des coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Si le coût est supérieur à la valeur de réalisation nette, une moins-value est comptabilisée.

g) Avantages sociaux futurs

EACL fournit des avantages tels que les prestations de retraite, le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires et d'autres avantages, y compris le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance.

Prestations de retraite

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (« RPRFP »), qui est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme EACL doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, EACL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du RPRFP. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services et elles représentent la totalité des obligations d'EACL à l'égard du régime de retraite.

Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi

L'obligation d'EACL au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations déterminées, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent le versement d'indemnités pour départs volontaires.

Cette obligation est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. EACL amortit les gains et pertes actuariels découlant des régimes non liés à la retraite à prestations déterminées dans l'état des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

Autres avantages à long terme

L'obligation d'EACL au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnisations des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance et la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée.

Cette obligation est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Tous les gains et

pertes actuariels sont amortis dans l'état des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

EACL passe en charges les montants remboursés à Emploi et Développement social Canada ayant trait aux indemnisations des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant qu'EACL s'attend à payer aux termes des régimes incitatifs à court terme est comptabilisé si EACL a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

h) Provision liée au déclasserement et à la gestion des déchets

EACL a des obligations liées au déclasserement des installations nucléaires et à la gestion des déchets radioactifs afin de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires. La meilleure estimation d'une obligation est comptabilisée dans la période au cours de laquelle une estimation raisonnable peut être déterminée et lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision tient compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de la provision. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base des prévisions de la firme de sondage *Consensus Economics* et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada.

Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est accrue trimestriellement afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation de la provision est imputée aux charges liées au déclasserement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

La provision est réduite par le montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification importante du montant estimatif ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de stockage de déchets nucléaires.

Les coûts de déclasserement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable, lorsqu'il est établi qu'ils procureront un avantage économique futur à EACL, et sont amortis sur la durée de vie utile de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif est portée en ajustement de l'actif connexe.

i) Passif au titre des sites contaminés

EACL comptabilise une provision pour sites contaminés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination est supérieur au niveau prescrit par la norme environnementale et EACL est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible, à ce moment-là, de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement imputables aux activités d'assainissement, notamment les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après assainissement. Le passif est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent.

j) Créances clients et autres débiteurs ainsi que créditeurs et charges à payer

Pour certains contrats, les revenus comptabilisés pourraient dépasser les montants facturés (revenus non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux revenus constatés (avances de clients et obligations envers les clients). Les revenus non facturés sont comptabilisés à titre d'actifs et inclus dans les créances clients et autres débiteurs. Les montants facturés perçus qui dépassent les revenus constatés à l'égard de contrats et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'avaient pas débuté sont comptabilisés à titre de passif et inclus dans les créditeurs et charges à payer.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les frais directement rattachés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des immobilisations corporelles, les frais généraux directement attribuables à leur construction et à leur développement, y compris les coûts relatifs à leur démantèlement et à leur enlèvement et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

Actif	Taux
Aménagements de terrains	10 à 20 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Réacteurs, machineries et outillage	3 à 40 ans

Les immobilisations en cours représentent les actifs qui ne sont pas encore prêts à l'utilisation et ne font donc pas l'objet d'un amortissement. Une fois achevées, elles sont inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie. L'amortissement commence dès que l'actif est mis en service et cesse lorsqu'il n'assure plus d'avantages économiques à EACL ou lorsqu'il est mis hors service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'EACL de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charges dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est passée en revue annuellement, et des ajustements sont effectués au besoin.

EACL possède des actifs de propriété intellectuelle à titre d'immobilisations incorporelles non comptabilisées étant donné que les immobilisations incorporelles ne sont pas constatées dans les états financiers.

l) Constatation des revenus

Les revenus sont tirés des ventes de produits et de services. Les revenus sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les opérations réalisées ou les faits survenus ont généré des revenus. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf lorsque les montants à recevoir ne peuvent être déterminés avec un degré raisonnable de certitude ou que leur estimation se révèle impossible. Les revenus liés à des honoraires ou à des services reçus avant que les honoraires n'aient été gagnés ou que les services n'aient été rendus sont reportés et constatés lorsque les honoraires sont gagnés ou que les services sont rendus.

Contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais

Les revenus aux termes de contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais sont constatés à mesure que les coûts remboursables sont engagés, et ils comprennent une partie des honoraires gagnés.

Autres contrats de service

Lorsque des services sont fournis sur une période déterminée, les revenus sont constatés selon le mode linéaire, sauf s'il existe une indication selon laquelle une autre méthode correspond davantage à l'état d'avancement des travaux. En ce qui concerne les services de gestion des déchets, les revenus sont constatés en fonction des modalités contractuelles établies avec le client à cet égard.

Approvisionnement en produits

Les revenus sont constatés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client, ce qui coïncide généralement avec le transfert du titre de propriété. Lorsque les biens nécessitent la prise d'importantes mesures d'adaptation ou d'intégration, les revenus sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Redevances

Les revenus tirés de l'octroi de licences visant la propriété intellectuelle sont comptabilisés à titre de revenus conformément aux modalités du contrat visé.

m) Crédits parlementaires

EACL reçoit des crédits parlementaires pour les charges de fonctionnement et les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation limitant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada dans l'état des résultats et du déficit accumulé, jusqu'à concurrence du montant autorisé, sous réserve du respect des critères d'admissibilité.

n) Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts gagnés sur la trésorerie, les fonds pour la gestion à long terme des déchets, les placements à court terme découlant des crédits et les placements détenus en fiducie sont constatés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

o) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Lorsqu'il est probable qu'un événement futur se produira ou ne se produira pas et qu'EACL peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

3. Fonds pour la gestion à long terme des déchets

EACL est tenue d'investir des liquidités dans un fonds pour couvrir les coûts liés au stockage futur des déchets radioactifs résultant d'activités courantes à ses sites. Ce fonds est destiné à couvrir les coûts de stockage futurs associés aux déchets radioactifs produits après le 13 septembre 2015. Les liquidités consacrées à cette fin ne devraient pas être utilisées pendant l'exercice qui vient. Les liquidités sont investies dans des dépôts à terme auxquels EACL peut avoir accès dans un court délai. Le fonds se compose de ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Échéance	31 mars			
		2019	Rendement	2018	Rendement
		\$	%	\$	%
Dépôts à terme	Sans objet	31 000	2,1	25 992	1,5
		31 000		25 992	

4. Placements détenus en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige des sociétés de services publics nucléaires canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche proposée par la SGDN. Le passif au titre des déchets de combustible nucléaire d'EACL est comptabilisé dans la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 10).

Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la loi, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de l'article II de la loi. Comme l'exigeait la loi, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a eu lieu le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs ont été versés au fonds comme il était exigé et le seront jusqu'à ce que l'ensemble des coûts associés au cycle de vie de la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme soient couverts.

Le fonds en fiducie d'EACL, qui est géré par la CIBC au nom d'EACL, investit dans des instruments à revenu fixe qui sont assortis de diverses échéances. Le fonds a été consolidé et les placements qu'il détient sont évalués à la juste valeur. Le cours du marché des instruments ou d'instruments similaires, dans le cas des obligations, est estimé à 53,6 millions de dollars au 31 mars 2019 (50,7 millions de dollars au 31 mars 2018). Les intérêts gagnés sur les actifs en fiducie reviennent au fonds en fiducie. Les intérêts gagnés sur ces instruments sont fixes, alors que leur juste valeur varie en fonction du taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Ces placements sont constitués de ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Échéance	31 mars			
		2019	Rendement	2018	Rendement
		\$	%	\$	%
Équivalents de trésorerie*	Sans objet	717	0,0	216	0,0
Obligations d'administrations publiques canadiennes**	De septembre 2019 à avril 2035	28 849	2,5	26 891	2,3
Obligations de sociétés	De février 2020 à décembre 2026	24 007	2,2	23 551	2,3
		53 573		50 658	

* Les équivalents de trésorerie se composent principalement d'instruments du marché monétaire à court terme dont la durée jusqu'à l'échéance initiale est inférieure à 90 jours.

** Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

5. Créances et autres débiteurs

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Créances clients	17 848	16 576
Moins : provision pour créances douteuses	–	(3 419)
Créances clients, montant net	17 848	13 157
Autres débiteurs :		
Revenus non facturés	10 514	10 594
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	14 489	9 460
Montants sur contrats à recevoir de clients en rapport avec le financement de produits et de services	–	7 095
Autres débiteurs	–	300
	42 851	40 606

Le solde des montants sur contrats à recevoir au 31 mars 2018 se rapportait essentiellement à des ventes d'eau lourde réalisées au cours d'exercices précédents. Le montant à recevoir final a été recouvré au cours de l'exercice 2018-2019.

EACL est exposée à un risque de crédit normal découlant de ses créances clients et autres débiteurs, et elle constitue une provision au titre des pertes de crédit qu'elle pourrait subir. La provision pour créances douteuses correspond au montant estimatif des pertes de crédit que la direction prévoit qu'EACL subira, à la lumière de son expérience passée pour des créances similaires dans une conjoncture économique semblable. Tout écart entre les pertes de crédit réelles et les estimations formulées par la direction aura des répercussions sur les résultats futurs d'EACL. EACL travaille à recouvrer ses créances clients impayées conformément aux modalités des contrats de vente.

L'exposition d'EACL aux risques de crédit liés aux clients et aux autres débiteurs, y compris les revenus non facturés, est présentée à la note 18.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	(3 419)	(3 419)
Charges	–	–
Reprises	3 419	–
Solde à la fin de l'exercice	–	(3 419)

6. Stocks détenus en vue de la revente

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Jointes mécaniques	3 282	3 936
Stocks d'eau lourde	173 229	188 643
	176 511	192 579

Le coût des stocks de joints mécaniques passé en charges dans le coût des ventes s'est établi à 0,7 million de dollars (0,4 million de dollars en 2018).

Le coût des stocks d'eau lourde passé en charges dans le coût des ventes s'est établi à 15,4 millions de dollars (10,0 millions de dollars en 2018). Le montant total des stocks d'eau lourde dépréciés qui a été comptabilisé dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats et du déficit accumulé en 2019 était de néant (2,5 millions de dollars en 2018).

EACL n'a pas donné de stocks en garantie de passifs.

7. Crédoiteurs et charges à payer

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Dettes fournisseurs	8 423	7 927
Autres crédoiteurs et charges à payer	14 493	20 364
Charges à payer au titre des salaires	1 812	2 380
Montants à payer à des apparentés	172	38 603
Provisions	5 640	6 053
Avances de clients et obligations envers les clients	2 144	1 869
	32 684	77 196

La valeur comptable des dettes fournisseurs et autres crédoiteurs est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les montants à payer à des apparentés représentent les revenus de redevances et les produits en trésorerie tirés des ventes d'eau lourde. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, EACL a été libérée de son obligation de remettre les produits tirés de la vente d'eau lourde financée par le gouvernement, tel qu'il est décrit à la note 20.

Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent les coûts estimatifs liés aux actions en justice et réclamations fondées en droit, ainsi qu'aux différends avec les fournisseurs.

8. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Tel qu'il est mentionné à la note 2 g), les salariés d'EACL participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (« RPRFP »).

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le RPRFP, qui est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés et EACL sont tenus de verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Les cotisations effectuées par EACL au RPRFP correspondent à 3,79 fois (3,20 fois en 2018) les cotisations salariales pour les salaires excédant 169 300 \$ (164 700 \$ en 2018). Pour les salaires inférieurs à 169 300 \$, le taux de cotisation d'EACL correspond environ à 1,0 fois les cotisations salariales.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du RPRFP. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

Le total des cotisations au titre des services rendus se présente comme suit :

	31 mars	
	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Cotisations salariales	773	867
Cotisations patronales	1 288	2 773

b) Autres avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 2 g). L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Les indemnités pour départs volontaires sont payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires futurs. Conformément aux attentes du gouvernement du Canada à l'égard des organismes fédéraux ou des sociétés d'État, EACL a commencé à supprimer cet avantage au cours de l'exercice 2012-2013.

Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs pour 2019 comprend des indemnités pour départs volontaires de 7,2 millions de dollars (9,6 millions de dollars en 2018). Ce solde inclut les montants destinés aux employés qui ont décidé de reporter le paiement jusqu'à la cessation de leur emploi.

La date d'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs est le 31 mars 2019, et la dernière évaluation actuarielle de ces avantages a été réalisée à cette date. À la clôture de l'exercice, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations déterminées était de 8,6 ans (8,1 ans en 2018). La période d'amortissement pour les avantages postérieurs à l'emploi est de 9 ans. La période d'amortissement pour les autres avantages à long terme est de 14 ans.

Le tableau qui suit résume l'activité liée aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme :

	31 mars	
	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	20 366	22 128
Prestations acquises	78	81
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	407	462
Prestations versées	(3 643)	(2 222)
Gain actuariel	730	(55)
Coût des modifications au régime	—	(28)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	17 938	20 366
Moins : gain actuariel non amorti	(1 841)	(2 834)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	19 779	23 200

Le tableau qui suit présente sommairement les charges liées aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme d'EACL constatées dans l'état des résultats et du déficit accumulé et dans l'état de la situation financière :

	31 mars	
	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Charge au titre des prestations et charge d'intérêts		
Prestations acquises	78	81
Coût des modifications au régime	—	(28)
Amortissement du gain actuariel constaté	(262)	(251)
Total du crédit au titre des prestations	(184)	(198)
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	407	462
Total de la charge au titre des prestations et de la charge d'intérêts	223	264

Le total de la charge au titre des prestations et de la charge d'intérêts liées aux salariés d'EACL est constaté dans les charges de fonctionnement dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

Les hypothèses actuarielles importantes qui ont été posées pour évaluer les avantages sociaux futurs d'EACL sont les suivantes :

	31 mars	
	2019	2018
	%	%
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	1,60	2,10
Taux de croissance des salaires	2,75	2,75
Taux tendanciel du coût des soins de santé	4,00	4,00

Les taux de mortalité sont ceux de la table de mortalité des retraités canadiens de 2014. Les taux de mortalité des personnes handicapées sont ceux utilisés dans l'évaluation des passifs au titre des prestations du fonds d'assurance de l'annexe 1 de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 2017.

Le passif et les coûts au titre des avantages sociaux futurs sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure découlant de l'utilisation d'hypothèses actuarielles. L'incidence de ces facteurs sur la réévaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs peut se révéler importante et parfois volatile. Aucune analyse de sensibilité détaillée n'a été fournie, les incidences des analyses de sensibilité effectuées n'entraînant pas de changements importants aux soldes comptabilisés.

9. Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets

En 1993, le gouvernement a transféré de l'eau lourde à EACL, et la valeur de cette eau lourde a été comptabilisée directement dans le déficit accumulé. Aux termes d'une décision de 1996, le Conseil du Trésor a demandé à EACL d'utiliser les produits tirés de la vente ou de la location de cette eau lourde pour la période allant de 1997 à 2006 pour financer ses activités de déclassement. Par conséquent, un montant équivalant aux produits en trésorerie tirés au cours des exercices après 2006 des contrats de location d'eau lourde financée par le gouvernement conclus au cours de cette période de dix ans avait été viré du déficit accumulé au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, EACL a été libérée de son obligation de remettre les produits tirés de la vente d'eau lourde financée par le gouvernement, tel qu'il est décrit à la note 20.

Les produits en trésorerie provenant de contrats de vente ou de location d'eau lourde conclus après 2006 ont été comptabilisés à titre de montants à payer à des apparentés et inclus dans les créditeurs et charges à payer (note 7) de l'état de la situation financière.

10. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque, de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires applicables. Ces installations comprennent les prototypes de réacteurs, les usines d'eau lourde, les laboratoires de recherche et développement nucléaires ainsi que les installations de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de déclassement peut être différent dans chaque cas. Parfois, les activités de déclassement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité décroître avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

La provision liée au déclassement et à la gestion des déchets s'établit comme suit :

	31 mars	
	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Valeur comptable au début de l'exercice	6 473 301	6 492 243
Passifs réglés	(353 292)	(309 228)
Désactualisation de la provision	251 132	251 866
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	242 814	38 420
Valeur comptable à la fin de l'exercice	6 613 955	6 473 301

Les dépenses futures non actualisées, ajustées en fonction de l'inflation, liées aux projets prévus et incluses dans le passif s'élèvent à 15 901,1 millions de dollars (15 932,9 millions de dollars au 31 mars 2018). La provision est réévaluée chaque date de l'état de la situation financière en fonction du taux d'actualisation alors en vigueur.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	31 mars	
	2019	2018
Période d'actualisation	145 ans	146 ans
Taux d'actualisation	3,84 %	3,88 %
Taux d'inflation à court terme	2,21 %	2,21 %
Taux d'inflation à long terme	1,70 %	1,70 %

La provision est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer la provision :

	31 mars	
	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Augmentation de 1 %	(967 116)	(955 243)
Diminution de 1 %	1 316 277	1 303 872

La provision est également sensible au taux d'inflation utilisé pour calculer les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'inflation utilisé pour estimer la provision :

	31 mars	
	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Augmentation de 1 %	1 323 061	1 237 925
Diminution de 1 %	(955 377)	(934 277)

11. Passif au titre des sites contaminés

EACL a la responsabilité de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope et d'autres engagements à l'égard de déchets radioactifs historiques de faible activité.

EACL a comptabilisé un passif de 1 055,0 millions de dollars (988,2 millions de dollars au 31 mars 2018) pour l'Initiative dans la région de Port Hope et le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité en ayant recours à la technique de la valeur actualisée nette. Le passif est actualisé à l'aide de la technique de la valeur actualisée nette, au taux de 2,15 %. Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 161,7 millions de dollars (1 107,2 millions de dollars au 31 mars 2018).

Le passif lié à l'Initiative dans la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État et de ses prédécesseurs du secteur privé. L'étape de la mise en œuvre doit être terminée en 2023-2024 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 30 ans par la suite.

EACL est également responsable du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, ce qui comprend toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées par la radioactivité au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium. La décontamination devrait être terminée d'ici 2027-2028.

	31 mars	
	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Valeur comptable au début de l'exercice	988 243	1 081 866
Passifs réglés	(156 905)	(107 083)
Désactualisation de la provision	21 377	23 595
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	202 263	(10 135)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 054 978	988 243

Le passif est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer le passif :

	31 mars	
	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Augmentation de 1 %	(42 766)	(45 714)
Diminution de 1 %	47 689	51 103

Le passif est également sensible au taux d'inflation utilisé pour calculer les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'inflation utilisé pour estimer le passif :

	31 mars	
	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Augmentation de 1 %	47 203	40 147
Diminution de 1 %	(43 157)	(36 455)

12. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machineries et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2018	190 798	85 493	435 031	488 392	1 199 714
Entrées et transferts	70 006	15 052	75 842	62 908	223 808
Sorties et transferts	(153 873)	(9)	(4 021)	(75 638)	(233 541)
Moins-value	(2 778)	–	–	–	(2 778)
Coût au 31 mars 2019	104 153	100 536	506 852	475 662	1 187 203
Amortissement cumulé au 31 mars 2018	–	38 673	201 599	315 089	555 361
Augmentation de l'amortissement	–	4 074	12 498	29 850	46 422
Sorties	–	(431)	(3 908)	(75 244)	(79 583)
Amortissement cumulé au 31 mars 2019	–	42 316	210 189	269 695	522 200
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	190 798	46 820	233 432	173 303	644 353
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	104 153	58 220	296 663	205 967	665 003

(en milliers de dollars canadiens)	Construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machineries et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2017	184 512	82 654	416 808	447 238	1 131 212
Entrées et transferts	115 553	2 839	19 629	64 963	202 984
Sorties et transferts	(86 822)	–	(1 406)	(23 809)	(112 037)
Moins-value	(22 445)	–	–	–	(22 445)
Coût au 31 mars 2018	190 798	85 493	435 031	488 392	1 199 714
Amortissement cumulé au 31 mars 2017	–	34 765	193 311	308 462	536 538
Augmentation de l'amortissement	–	3 908	9 137	27 710	40 755
Sorties	–	–	(849)	(21 083)	(21 932)
Amortissement cumulé au 31 mars 2018	–	38 673	201 599	315 089	555 361
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	184 512	47 889	223 497	138 776	594 674
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	190 798	46 820	233 432	173 303	644 353

L'amortissement et la moins-value des immobilisations corporelles sont constatés dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Des moins-values de 2,8 millions de dollars ont été comptabilisées en 2019 (22,4 millions de dollars en 2018).

13. Engagements

a) Contrats de location-exploitation

Les montants à payer au titre des contrats de location-exploitation non résiliables s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		Contrats de location
		\$
2019-2020		511
2020-2021		95
2021-2022		96
2022-2023		96
2023-2024		103
2024 et par la suite		449
		1 350

EACL loue des locaux à bureaux en vertu de contrats de location-exploitation venant à échéance à diverses dates. Ces contrats sont assortis d'une clause d'indexation des loyers. Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, un montant de 0,4 million de dollars (0,3 million de dollars en 2018) se rapportant aux contrats de location a été constaté dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Le total des paiements futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location s'élève à 0,3 million de dollars. Ces paiements prendront fin en 2020.

b) Engagements liés au fonctionnement et au capital

La nature des activités d'EACL peut donner lieu à des contrats et obligations pluriannuels en vertu desquels EACL est tenue de verser des paiements dans l'avenir. Au 31 mars 2019, EACL était partie à des accords contractuels avec des fournisseurs tiers, y compris des contrats permettant la résiliation assortie de pénalités, s'élevant à environ 374,5 millions de dollars. La plupart de ces engagements relèvent des LNC conformément au modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce montant comprend des contrats liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles d'environ 22,5 millions de dollars. Des détails sur le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur sont présentés à la note 16.

14. Passifs éventuels

EACL est partie à diverses actions en justice et réclamations intentées dans le cours normal des activités. Lorsqu'il est probable que l'obligation possible deviendra une obligation réelle et qu'EACL peut établir une estimation de celle-ci, la direction comptabilise sa meilleure estimation de l'obligation possible dans les créditeurs et charges à payer (note 7). Dans d'autres cas, l'issue de l'ensemble des actions et des réclamations intentées contre EACL ne peut pas encore être déterminée et dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes liées aux contentieux. À la lumière de l'information dont EACL dispose actuellement et après avoir consulté ses conseillers juridiques indépendants, la direction est d'avis que l'issue probable des actions et réclamations en cours, prises séparément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet défavorable significatif sur la situation financière d'EACL.

15. Financement

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
	\$	\$
Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement et des dépenses en immobilisations		
Montant reçu au cours de l'exercice pour les activités de fonctionnement et les dépenses en immobilisations	860 782	816 900
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	69 276	103 825
Montant à recevoir d'un exercice précédent	(103 825)	(94 430)
	826 233	826 295
Financement prévu par la loi		
Montant reçu au cours de l'exercice	3 000	–
	3 000	–
Total des crédits parlementaires comptabilisés	829 233	826 295

Au cours de l'exercice, le financement susmentionné a été reçu afin de soutenir les activités prévues d'EACL et des LNC. Ce financement a été utilisé aux fins suivantes :

- Soutenir les activités des laboratoires nucléaires, notamment les activités de science et technologie continues au site de Chalk River et la remise en état de l'infrastructure, ainsi que les activités courantes du site afin de répondre aux besoins et aux exigences en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement
- Assurer les activités de déclasserment et de gestion des déchets surtout aux emplacements de Chalk River et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux, principalement à Port Hope

Les montants approuvés pour les charges de fonctionnement et d'investissement en immobilisations pour l'exercice clos le 31 mars 2019 se chiffrent à 1 044 millions de dollars.

16. Accord contractuel

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, en vertu duquel les LNC gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom.

Selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à sa société mère, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« montants contractuels versés ou à verser ») selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Montants contractuels versés ou à verser	897 657	903 527
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés	(507 702)	(413 550)
Moins : coûts imputés à la construction en cours	(70 006)	(115 553)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(56 628)	(51 916)
Charges contractuelles	263 321	322 508

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« ANEC »), conformément à l'accord contractuel à long terme intervenu entre EACL, l'ANEC et les LNC.

17. Renseignements supplémentaires par types de charges

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Charges salariales	9 789	12 701
Charges générales et administratives	2 526	3 319
Charges de fonctionnement du site et des programmes	32 528	60 181
Amortissement des immobilisations corporelles	46 422	40 754
Pertes réalisées (gains réalisés) sur les placements détenus en fiducie	8	(13)
Montants contractuels versés ou à verser, moins les coûts imputés à la construction en cours (notes 12 et 16) et moins les passifs réglés pour la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi que pour le passif au titre des sites contaminés (notes 10 et 11)	317 455	371 670
Charges financières	272 509	275 461
Perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres (note 10)	238 273	29 352
Perte (gain) à la réévaluation du passif au titre des sites contaminés (note 11)	202 263	(10 135)
	1 121 773	783 290

18. Instruments financiers

Comme EACL a recours à des instruments financiers, elle est exposée aux risques suivants : risque de crédit, risque de marché, risque de réglementation et risque d'illiquidité.

Le conseil d'administration s'assure qu'EACL a cerné les risques importants auxquels elle est exposée et que la direction les surveille et les atténue efficacement.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'EACL subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Ce risque provient principalement de certains actifs financiers détenus par EACL, soit la trésorerie, les placements, et les créances clients et autres débiteurs. Au 31 mars 2019, le risque de crédit maximal auquel était exposée EACL consistait en la valeur comptable de la trésorerie, du fonds pour le stockage à long terme des déchets, des placements détenus en fiducie et des créances clients et autres débiteurs.

EACL gère son risque de crédit entourant ses créances clients et autres débiteurs totalisant 42,9 millions de dollars (40,6 millions de dollars en 2018) en faisant affaire uniquement avec des clients de bonne réputation appartenant à un secteur réglementé par les gouvernements et en évaluant la solvabilité des clients avant de leur accorder du crédit. Le risque est réduit grâce au suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés. Le risque de crédit rattaché à la trésorerie, au fonds pour le stockage à long terme des déchets et aux placements détenus en fiducie est atténué en faisant en sorte que ces instruments soient détenus par des institutions financières bien établies, investis dans des obligations d'État et de sociétés, et mis en œuvre au moyen d'une stratégie de placement prudente.

Les montants en souffrance des créances clients brutes se présentent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Non échus	10 573	3 436
De 1 jour à 30 jours	4 230	2 101
De 31 à 60 jours	670	7 130
De 61 à 90 jours	832	219
Plus de 90 jours	1 543	3 690
	17 848	16 576

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché, comme celles découlant de changements des taux d'intérêt et des taux de change, aient une incidence sur les résultats d'EACL ou entraînent une variation de la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

EACL présente ses états financiers en dollars canadiens, mais conclut une partie des opérations liées à ses activités en monnaies étrangères. L'exposition au risque de change d'EACL découle principalement des opérations qu'elle conclut en dollars américains. Les activités de gestion du risque de change d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum le risque lié aux opérations et la volatilité connexe de ses résultats et de ses engagements. Aux 31 mars 2019 et 2018, une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change (\$ CA/\$ US) n'aurait pas eu d'incidence importante sur l'état des résultats et du déficit accumulé de l'exercice.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les activités de gestion du risque de taux d'intérêt d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum la volatilité des revenus et des charges d'EACL. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée EACL se limite aux variations des taux d'intérêt touchant ses placements dans des obligations et aux variations des taux d'actualisation liés à la provision pour le déclassement et la gestion des déchets et au passif au titre des sites contaminés (notes 10 et 11).

c) Risque de réglementation

Le risque de réglementation s'entend du risque que les modifications apportées à la politique gouvernementale nuisent à la situation financière d'EACL. Les activités d'EACL sur ses sites sont très réglementées. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière d'EACL. La gestion du risque de réglementation d'EACL a pour objectif de surveiller activement les changements réglementaires et de les mettre en œuvre rapidement afin qu'EACL puisse poursuivre ses activités. En 2019, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de réglementation étaient les mêmes qu'en 2018.

d) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'EACL ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. EACL est économiquement dépendante des crédits parlementaires qu'elle reçoit du gouvernement du Canada.

EACL gère le risque d'illiquidité en procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires, en communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et obtenir un financement approprié, et en conservant un portefeuille de placements hautement liquides et d'instruments très rapidement convertibles en liquidités avec des contreparties de grande qualité.

Les montants en souffrance des créiteurs bruts se présentent comme suit :

	31 mars	
	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Non échus	8 123	778
De 1 jour à 30 jours	–	1 869
De 31 à 60 jours	–	4 930
De 61 à 90 jours	–	40
Plus de 90 jours	300	310
	8 423	7 927

Tous les autres passifs financiers, y compris les montants à verser aux LNC, sont exigibles à moins d'un an.

e) Juste valeur des instruments financiers

Les normes comptables établissent un cadre pour évaluer la juste valeur et précisent l'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur. Ce cadre consiste en une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui accorde la plus haute priorité aux prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) et la plus faible, aux données non observables (niveau 3).

La valeur comptable de la trésorerie, des créances clients et autres débiteurs ainsi que des créiteurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur, en fonction de la méthode d'évaluation utilisée. EACL utilise la hiérarchie qui suit pour classer les évaluations à la juste valeur :

Niveau 1 : Des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

Niveau 3 : Des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Un changement de méthode d'évaluation pourrait donner lieu à des transferts entre les niveaux 1, 2 ou 3. Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018, aucun transfert d'un niveau à l'autre n'est survenu.

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements détenus en fiducie – équivalents de trésorerie	717	–	–	717
Placements détenus en fiducie – obligations	–	52 856	–	52 856
	717	52 856	–	53 573

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements détenus en fiducie – équivalents de trésorerie	216	–	–	216
Placements détenus en fiducie – obligations	–	50 442	–	50 442
	216	50 442	–	50 658

19. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété, EACL s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. EACL est partie à des opérations avec les entités gouvernementales dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les particuliers et entreprises. Ces opérations sont évaluées d'après la valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Outre les opérations décrites aux notes 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 15, EACL conclut également, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec le gouvernement, ses organismes et d'autres sociétés d'État.

EACL a également conclu des opérations avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'EACL, y compris ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Le tableau qui suit résume, à des fins comparatives, les montants versés ou à verser aux principaux dirigeants.

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	3 524	3 410
Prestations de cessation d'emploi	–	343
Avantages postérieurs à l'emploi	660	1 701
	4 184	5 454

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur en 2015, EACL a fait la transition de grande société d'État en une petite société d'État. Par conséquent, EACL, appuyée de consultants en rémunération externes, a mis au point une philosophie en matière de rémunération pour se conformer à ce nouveau rôle. L'objectif est d'attirer et de fidéliser des personnes qui possèdent les compétences et l'expertise recherchées afin qu'EACL puisse remplir sa mission et optimiser les ressources pour le Canada, y compris le recrutement d'experts avec une expérience internationale dans l'application de modèles semblables d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur au Royaume-Uni et aux États-Unis.

La philosophie en matière de rémunération d'EACL consiste à harmoniser sa rémunération totale à celle d'un groupe de comparaison, tout en reconnaissant qu'un traitement différencié particulier peut être nécessaire pour les compétences difficiles à recruter ou spécialisées. Cette philosophie tient compte de facteurs comme les comparateurs de marché appropriés, l'emplacement géographique des employés d'EACL et la disponibilité limitée à l'échelle internationale du personnel spécialisé nécessaire pour assurer une supervision efficace de ce modèle complexe et des activités requises pour l'exécution du mandat d'EACL. Dans le cadre de cette stratégie de rémunération, EACL examinera périodiquement sa philosophie en matière de rémunération, notamment le caractère approprié de son groupe de comparaison et la rémunération de ses employés par rapport à la médiane du marché.

20. Gain découlant de l'élimination de l'obligation présentée au titre des produits tirés de la gestion de l'eau lourde financée par le gouvernement

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le gouvernement du Canada a confirmé à EACL qu'il n'existe plus aucune obligation liée aux produits tirés de la gestion de l'eau lourde financée dans le passé par le gouvernement, et que les produits tirés des futures ventes sont à la disposition d'EACL. À la lumière de cette nouvelle information émanant du gouvernement du Canada, EACL a décomptabilisé le solde de financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets (293 millions de dollars) et les montants à payer à des apparentés (40 millions de dollars) qui étaient inclus dans les créditeurs et charges à payer, sans aucune sortie de trésorerie connexe, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un gain découlant de l'élimination de l'obligation présentée au titre des produits tirés de la gestion de l'eau lourde financée par le gouvernement de 333 millions de dollars dans l'état des résultats et du déficit accumulé. À l'avenir, aucun passif envers le gouvernement ne sera comptabilisé au titre des futures ventes d'eau lourde financée par le gouvernement.

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs au 31 mars 2018 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2018-2019.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, à quelques exceptions importantes près :

- i. EACL est une société d'État mandataire et une société d'État mère assujettie aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada.
- ii. L'unique actionnaire d'EACL est le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles.
- iii. Les membres du conseil d'administration, le président du conseil d'administration et le président et premier dirigeant d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret.

Le président et premier dirigeant d'EACL a été nommé par le gouverneur en conseil en février 2018 pour un mandat de deux ans. Le président et premier dirigeant dirige EACL dans la réalisation de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Tous les membres de la direction qui relèvent directement du président et premier dirigeant sont nommés par le conseil d'administration par l'entremise du comité de ressources humaines et de gouvernance sur recommandation du président et premier dirigeant. Chacun d'eux doit rendre compte d'un domaine d'activité précis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

EACL est régie par un conseil d'administration qui fournit une orientation stratégique et des conseils au président et premier dirigeant. Le conseil, par l'entremise de son président ou du président d'un de ses comités, reçoit des directives du seul actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles. Il rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'EACL a deux comités, à savoir le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de gouvernance, qui ont chacun une charte spécifique qui définit les responsabilités envers le conseil et en son nom.

En date de juin 2019, le conseil se compose de sept administrateurs (le président du conseil d'administration, les membres nommés du conseil et le président et premier dirigeant). Les administrateurs, le président du conseil d'administration et le président et premier dirigeant d'EACL sont nommés par le gouverneur en conseil en vertu d'un décret. Les biographies des membres du conseil sont présentées ci-après.



Claude Lajeunesse, président du conseil d'administration

Nommé à la présidence du conseil d'administration en juin 2017 pour un mandat de deux ans.

Auparavant, M. Lajeunesse a été président et chef de la direction de l'Association des industries aérospatiales du Canada, président de l'Université Concordia, à Montréal, et président et vice-chancelier de l'Université Ryerson, à Toronto. Il a également été président et chef de la direction de l'Association des universités et collèges du Canada maintenant appelée Universités Canada.

M. Lajeunesse a obtenu son baccalauréat en génie physique de l'École Polytechnique de Montréal avant d'obtenir sa maîtrise en sciences et son doctorat en génie nucléaire du Rensselaer Polytechnic Institute à Troy, à New York.

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance



Carmen Abela

Nommée en juin 2017 pour un mandat de trois ans.

M^{me} Abela est directrice générale de WindReach Consulting Services Inc., une société de services-conseils basée à Ottawa qui se spécialise dans la surveillance du secteur public, l'audit interne, ainsi que la gestion du risque et du rendement. Depuis plus de vingt ans, M^{me} Abela conseille des hauts dirigeants de divers ministères et organismes de réglementation, de sciences et technologies et d'exploitation sur leurs processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Auparavant, elle a occupé le poste de chef de la gestion des risques par intérim à la Banque du Canada et apporte au conseil d'administration d'EACL une expertise particulière en matière de questions autochtones. M^{me} Abela est reconnue à l'échelle internationale et nationale comme chef de file dans le domaine de la gestion des risques et de l'audit interne. Elle est régulièrement sollicitée en tant que conférencière, auteure et conseillère.

M^{me} Abela est également membre du conseil d'administration de Collèges et instituts Canada et ancienne présidente du conseil d'administration de l'Institute of Internal Auditors Canada. Elle détient une maîtrise en administration publique de l'Université Carleton, est auditrice interne accréditée et détient le titre de directrice agréée du Director's College (Université McMaster et du Conference Board).

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance



James Burpee

Nommé en juin 2017 pour un mandat de trois ans.

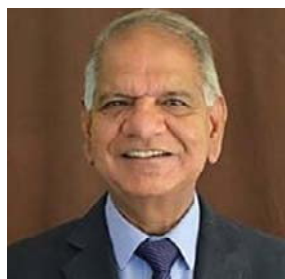
M. Burpee compte près de quatre décennies d'expérience en tant que stratège principal dans le secteur de l'électricité, ayant occupé divers postes de haute direction pour Ontario Hydro et Ontario Power Generation. M. Burpee a également été chef de la direction de Bridge Renewable Energy Technologies Inc., une entreprise qui commercialisait des systèmes électriques de gazéification de la biomasse principalement dans les pays en développement. Plus récemment, M. Burpee a été président et chef de la direction de l'Association canadienne de l'électricité.

M. Burpee a également été membre du conseil d'administration du Conseil canadien de l'énergie et de l'Association canadienne de l'électricité, dont un an à titre de président.

M. Burpee est actuellement avocat-conseil au sein du groupe Énergie et environnement du Sussex Strategy Group.

M. Burpee est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées, génie mécanique de l'Université de Toronto et est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il détient le titre de IAS.A.

Comités d'EACL : Ressources humaines et gouvernance (président), Audit



Virendra Jha

Nommé en février 2019 pour un mandat de deux ans.

M. Virendra Jha a travaillé pendant plus de 42 ans au Programme spatial canadien, occupant des postes d'ingénieur spécialisé et de cadre dans les secteurs privé et public, y compris celui de vice-président et de président par intérim de l'Agence spatiale canadienne. En tant que vice-président responsable des sciences, de la technologie et des programmes à l'Agence spatiale canadienne, M. Jha a apporté un leadership et dirigé les orientations stratégiques et la vision de tous les principaux secteurs techniques de l'Agence. À ce titre, il a dirigé plusieurs projets importants, notamment le lancement de RADARSAT, la participation du Canada à la Station spatiale internationale et le programme Anik F2, qui ont permis à certaines des communautés les plus isolées du Canada d'avoir accès à Internet haute vitesse. M. Jha a publié et présenté plus de vingt articles sur des sujets liés à l'espace et a siégé au conseil d'administration de cinq organisations à but non lucratif liées aux technologies.

M. Jha a reçu son diplôme en génie mécanique de l'Institut indien de technologie de Delhi, en Inde, sa maîtrise en génie mécanique de l'Université McMaster, et son doctorat en génie mécanique de l'Université Concordia. Il détient également le titre d'administrateur agréé de l'Université McMaster. Il a reçu l'Ordre du Canada en 2018.

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance



Richard Sexton, président et premier dirigeant

Nommé en février 2018 pour un mandat de deux ans.

Richard Sexton est le président et premier dirigeant d'EACL.

M. Sexton compte plus de 32 ans d'expérience dans le déclassement et la gestion des déchets. Il a entre autres exercé son leadership aux sites de déclassement de Magnox et Sellafield au Royaume-Uni, et de Rocky Flats et Connecticut Yankee aux États-Unis, tous des projets qui comptent parmi les plus imposants et les plus complexes au monde. Plus récemment, M. Sexton a occupé le poste de chef de l'exploitation aux sites de déclassement accéléré des réacteurs Magnox, où il était responsable de mettre en place des changements transformationnels en matière de stratégie de déclassement, d'exécution, de coûts et d'échéanciers. M. Sexton s'appuie également sur une vaste expérience dans la gestion des relations entre diverses parties prenantes.

En qualité de président et premier dirigeant, M. Sexton est responsable de la direction d'EACL dans son mandat de surveillance, en s'assurant que les priorités du gouvernement sont mises en œuvre de façon sécuritaire et efficiente selon le modèle d'OGEE.

M. Sexton est titulaire d'une maîtrise en génie sanitaire radiologique de l'Université Northwestern, d'un baccalauréat en chimie et d'une certification (Partie I) de l'American Board of Health Physics. Il a publié de nombreux articles et présenté des exposés sur le déclassement. Il possède deux brevets à l'égard du matériel de détection des radiations.



Martha Tory

Nommée en juin 2017 pour un mandat de trois ans.

M^{me} Tory a pris sa retraite en 2015 d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., où elle était associée en audit et responsable de clients dans divers secteurs. Elle est actuellement membre du conseil d'administration de diverses organisations : membre du conseil et présidente du comité d'audit de Banque HomeEquity, MaRS Discovery District, Presses de l'Université de Toronto, George Brown College et Sunnybrook Health Sciences Centre.

M^{me} Tory est comptable professionnelle agréée et membre de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario. Elle détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés et un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto, Trinity College.

Comités d'EACL : Audit (présidente), Ressources humaines et gouvernance



Shawn Tupper

Nommé en janvier 2019 pour un mandat de deux ans.

M. Tupper est actuellement sous-ministre délégué de Ressources naturelles Canada. Auparavant, M. Tupper était secrétaire adjoint du Cabinet, Politique du développement économique et régional, au Bureau du Conseil privé, où il était responsable de la politique de développement économique et régional, et sous-ministre adjoint, Politique, à Transports Canada, où il était responsable de l'élaboration d'un éventail de politiques et conseils concernant le système de transport. Il a également occupé divers postes de direction à Sécurité publique Canada, Ressources humaines et Développement social Canada et au Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones.

M. Tupper est titulaire d'un baccalauréat en sciences sociales et en sciences politiques de l'Université de Calgary.

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance

TABLEAU DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS (2018-2019)

Administrateur	Comité d'audit (6 réunions)	Comité des ressources humaines et de gouvernance (5 réunions)	Conseil d'administration (11 réunions)
C. Lajeunesse	6/6	5/5	11/11
C. Abela	6/6	5/5	11/11
J. Burpee	6/6	5/5	11/11
P. Jennings ¹	s.o.	s.o.	5/5
V. Jha ²	s.o.	s.o.	1/1
R. Sexton	s.o.	s.o.	11/11
M. Tory	6/6	5/5	11/11
S. Tupper ³	s.o.	s.o.	3/4

¹ A quitté le conseil d'administration en octobre 2018.

² Nommé au conseil d'administration en février 2019.

³ Nommé au conseil d'administration en janvier 2019.

BUREAUX D'EACL

Siège social

Laboratoires de Chalk River
286 Plant Road, édifice 508
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0

Bureau d'Ottawa

270, rue Albert, bureau 1500
Ottawa (Ontario)
Canada K1P 5G8

Laboratoires de Whiteshell

1 Ara Mooradian Way
Pinawa (Manitoba)
Canada R0E 1J0

www.aecl.ca/fr